



**PRÉFÈTE  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



2022 - 2026

# **PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES DE LA LOZÈRE**

Diagnostic

Avis favorable de la Commission du  
Approuvé par le Comité responsable du Plan le  
Adopté par l'Assemblée Départementale le  
Signé par la Préfète de la Lozère et la Présidente du Conseil Départemental le

La Direction départementale des territoires (DDT), la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) et le Département de la Lozère ont bénéficié de l'assistance de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Lozère pour l'élaboration de ce bilan du PDALHPD.



# SOMMAIRE

GLOSSAIRE .....	p. 4
INTRODUCTION .....	p. 6
1. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION	p. 6
2. DÉMARCHE D'ÉVALUATION RETENUE	p. 6
I. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE .....	p. 8
1. LES ÉVOLUTIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU DÉPARTEMENT	p. 8
2. L'OFFRE DE LOGEMENT ET D'HÉBERGEMENT EN LOZÈRE	p. 12
II. BILAN SYNTHÉTIQUE DES FICHES ACTION DU 6ÈME PDAI.HPD .....	p. 21
1. AXE 1 : CONDUIRE L'OBSERVATION TERRITORIALE ET PARTAGÉE DES BESOINS EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT DES PUBLICS DÉFAVORISÉS	p. 21
2. AXE 2 : DÉVELOPPER LES RÉPONSES EN TERMES D'ACCUEIL, D'HÉBERGEMENT ET D'INSERTION	p. 23
3. AXE 3 : AMÉLIORER LA FLUIDITÉ DE L'HÉBERGEMENT AU LOGEMENT	p. 24
4. AXE 4 : DÉVELOPPER LES ACTIONS POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES	p. 25
5. AXE 5 : AMÉLIORER LA COMMUNICATION	p. 30
III. BILAN QUALITATIF : LA PERCEPTION DU PLAN ET DE SES ACTIONS .....	p. 31
1. SYNTHÈSE DES RETOURS DES USAGERS	p. 31
2. SYNTHÈSE DES RETOURS DE QUESTIONNAIRES	p. 34
3. SYNTHÈSE DES ENTRETIENS	p. 44
IV. ENJEUX ET PERSPECTIVES .....	p. 47
1. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET PROPOSITIONS IDENTIFIÉS	p. 48
2. PERSPECTIVES	p. 50
ANNEXES .....	p. 52
1. BILAN COMPLET DES QUESTIONNAIRES	p.
2. RESTITUTION DE LA PAROLE DES USAGERS	p.
3. BILAN DE LA CAMPAGNE MAILING	p.
4. PRÉSENTATION DU SEMINAIRE DE JUILLET	p.

# GLOSSAIRE

AAF : Association Addictions France  
AAH : Allocation aux adultes handicapés  
AAP : Appel à projets  
ACT : Appartements de coordination thérapeutique  
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
ADIL : Agence départementale d'information sur le logement  
AEB : Aide éducative budgétaire  
ALT : Allocation logement temporaire  
ALS : Allocation de logement sociale  
AGILLE : Améliorer la gouvernance et développer l'initiative locale pour mieux lutter contre l'exclusion  
AHI : Accueil, Hébergement, Insertion  
AIS : Agence immobilière sociale  
ALUR (loi) : Accès au logement et un urbanisme rénové  
AME : Aide Médicale d'État  
Anah : Agence nationale de l'habitat  
APA : Allocation personnalisée d'autonomie  
APL : Aide personnalisée au logement  
APS : Autorisation provisoire au séjour  
ARS : Agence régionale de santé  
ASE : Aide sociale à l'enfance  
ASLL : Accompagnement social lié au logement  
AVDL : Accompagnement vers et dans le logement

CADA : Centre d'accueil de demandeurs d'asile  
CAARUD : Centre d'accueil et d'accompagnement à la rééducation des risques pour usagers de drogue  
CAF : Caisse d'allocations familiales  
CALEOL : Commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements  
CALPAE : Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi  
CASF : Code de l'action sociale et des familles  
CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail  
CCAPEX : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives  
CCAS : Centre communal d'action sociale  
CCH : Code de la construction et de l'habitation  
CCSS : Caisse commune de sécurité Sociale  
CDC : Caisse des dépôts et consignations  
CEE : Certificat d'économie d'énergie  
CESF : Conseiller en économie sociale et familiale  
CFP : Concours de la force publique  
CHU : Centre d'hébergement d'urgence  
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale  
CIAS : Centre intercommunal d'action sociale  
CIDFF : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles  
CIL : Conférence intercommunale du logement  
CL : Collectivités locales  
CLLAJ : Comité local pour le logement autonome des jeunes  
CLE : Contrat local d'engagement  
CLIC : Centre local d'information et de coordination  
CMP : Centre médico-psychologique  
CMS : Centre médico-social  
CNDA : Cours nationale du droit d'asile  
CPH : Centre provisoire d'hébergement  
CRIJ : Centre régional information jeunesse  
CSAPA : Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie  
CSS : Complément Santé Solidaire

DALO : Droit au logement opposable  
DDETSPP : direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations  
DDT : Direction départementale des territoires  
DIHAL : Délégation interministérielle de l'habitat et du logement  
DSF : Diagnostic social et financier

EIE : Espace info énergie  
ELAN (loi) : Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique  
ESAT : Établissement et service d'aide par le travail  
EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
EMPP : Équipe mobile psychiatrie précarité

FNAVDL : Fond national d'accompagnement vers et dans le logement  
FSL : Fonds de solidarité pour le logement

HAD : Hospitalisation à domicile  
HLM : Habitation à loyer modéré  
HU : Hébergement d'urgence  
HUAS : Hébergement d'urgence avec accompagnement social  
HUDA : Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile

IML : Intermédiation locative  
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

LAM : Lit d'accueil médicalisé  
LHI : Lutte contre l'habitat indigne  
LLI : Logement locatif intermédiaire  
LLS : Logement locatif social  
LHSS : Lits halte soins santé

MAJ : Mesure d'accompagnement judiciaire  
MASP : Mesure d'accompagnement social personnalisé  
MFS : Maison France Services  
MOUS : Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale  
MSA : Mutualité sociale agricole  
MDLHI : Mission départementale de lutte contre l'habitat indigne

OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

PASS : Permanence d'accès aux soins de santé  
PB : Propriétaire bailleur  
PCAET : Plan climat-air-énergie territorial  
PCH : Prestation de compensation du handicap  
PDALHPD : Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées  
PDLHI : Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne  
PDS : Plan de sauvegarde  
PEX : Prévention des expulsions  
PF : Pensions de famille  
PIA : Programme d'investissements d'avenir  
PIG : Programme d'intérêt général  
PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration  
PLH : Programme local de l'habitat  
PLS : Prêt locatif social PLUS : Prêt locatif à usage social  
PLUS-CD : Prêt locatif à usage social construction-démolition  
PNRQAD : Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés  
PNRU : Programme national pour la rénovation urbaine  
PO : Propriétaire occupant  
PPGDID : Plan partenarial de la gestion de la demande et d'information du demandeur  
PPPI : Parc privé potentiellement indigne  
PREB : Plan de rénovation énergétique des bâtiments  
PREH : Plan de rénovation énergétique de l'habitat  
PRIS : Point rénovation information service

RA : Résidences accueil  
RPLS : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux  
RSA : Revenu de solidarité active

SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés  
SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale  
SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation  
SNE : Système national d'enregistrement  
SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation  
SRU (loi) : Solidarité et renouvellement urbains  
SSR : Soins de suite et de réadaptation  
SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile

UDAF : Union départementale des associations familiales

# INTRODUCTION

## 1. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION DU PLAN

Conformément à l'article 3 du décret du 29 novembre 2017, le 6ème Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) de la Lozère qui arrive à échéance au 31 décembre 2021 doit avoir fait l'objet d'une évaluation préalablement à l'élaboration du nouveau Plan.

Cette évaluation vise à mesurer les effets du Plan sur les objectifs initialement fixés en 2016. Ceux-ci dépendent de l'évolution du contexte territorial, des besoins des usagers, de la capacité des pilotes du Plan à mettre en œuvre ou pas les actions envisagées.

Une méthode d'évaluation a ainsi été proposée pour réaliser ce diagnostic, s'appuyant sur une double approche : quantitative et qualitative, associant partenaires et usagers du Plan.

Cette mission, d'une durée de 5 mois, a consisté à réaliser le bilan des actions engagées depuis 2016, ainsi que formuler des enjeux et pistes d'orientation stratégiques pour le futur 7ème Plan.

Tout au long de cette démarche, qui s'est voulue participative et dynamique, l'ensemble des partenaires ont été mobilisés et associés au travers de temps d'échanges et de travail collectifs.

## 2. DÉMARCHE D'ÉVALUATION RETENUE

L'analyse des données socio-démographiques du département et de ses territoires rendent compte dans un premier temps de l'évolution du contexte local depuis 2016.

Les outils de suivi du plan permettent de mesurer l'évolution de l'activité des dispositifs du plan sur toute sa durée (degré de réalisation de chaque fiche-action), c'est l'évaluation quantitative.

La mobilisation des partenaires et usagers du plan dans cette démarche d'évaluation permet de compléter ce bilan d'activité et de mesurer leur degré d'implication et de satisfaction.

Cette phase de diagnostic constitue également une opportunité pour associer et mobiliser l'ensemble des partenaires dans la perspective de l'élaboration du prochain plan afin de parvenir à une politique de l'hébergement et du logement adaptée au territoire lozérien et aux besoins des ménages concernés.

**CETTE PARTIE  
CONSTITUE  
L'ÉVALUATION  
QUALITATIVE  
QUI EST DONC  
COMPOSÉE DE  
PLUSIEURS  
POINTS :**

- une analyse des réponses apportées aux différents questionnaires en ligne (un "questionnaire général" qui visait à interroger les participants sur la connaissance du 6ème PDALHPD, ses enjeux, l'atteinte de ses objectifs et les perspectives du futur plan et 9 questionnaires "focus" sur le bilan des actions menées en fonction de chaque public-cible) ;
- une synthèse des entretiens individuels menés avec les principaux partenaires impliqués sur les domaines de l'AHJ, du logement et de l'accompagnement social, sanitaire et médico-social ;
- un recueil des retours d'expérience des usagers du plan.

La fin de la phase d'évaluation aura été marquée par le séminaire "Logement & hébergement" organisé le 9 juillet 2021 à l'occasion duquel les grandes tendances du bilan auront été présentées aux partenaires et quatre différents ateliers de travail collectif auront été menés pour coconstruire les axes d'actions du futur plan et débiter la phase de réécriture.

Plus de trois-cent-cinquante acteurs ont été destinataires des questionnaires et des invitations aux temps de travail collectifs ; autant de représentants départementaux de domaines très variés concernant de plus ou moins près les publics ciblés par le plan.

# Calendrier de la mission d'évaluation et de réécriture :



MARS 21   AVRIL 21   MAI 21   JUIN 21   JUILLET 21   AOÛT 21   SEPT 21   OCT 21   NOV 21   DEC 21   JANV 22

## Phase transversale

- Accompagnement dans les démarches
- Co-animation des instances
- Communication

## Phase 1 : Bilan & évaluation du 6ème Plan

- Bilan des fiches actions
- Analyse des chiffres clés et des données du territoire
- Mobilisation des partenaires et usagers

**Séminaire**

## Phase 2 : Elaboration & écriture du 7ème Plan

- Définition des enjeux / objectifs
- Organisation d'ateliers thématiques
- Rédaction

Validation du projet de Plan

Début du 7ème Plan

# I. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

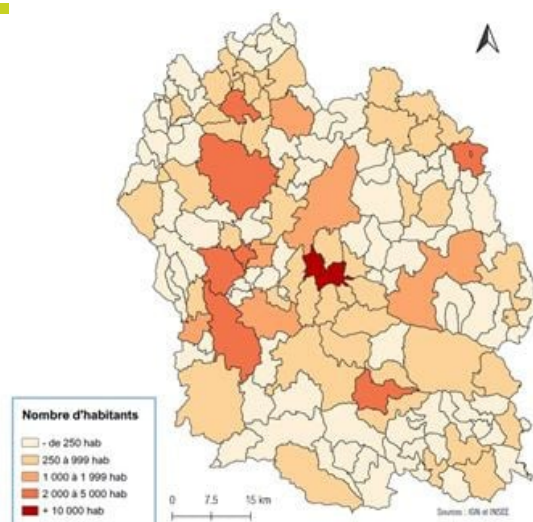
## Présentation du territoire :

- 76 601 habitants
- Un territoire à dominante bourgs et petites villes

Une centralité : Mende avec 12 134 habitants soit 15.8 % de la population lozérienne

13 communes comptent entre 1000 et 5000 habitants, regroupant 36 % de la population lozérienne (27 863 habitants)

116 communes (76% des communes) comptent moins de 1000 habitants.



## 1. LES ÉVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DU DEPARTEMENT

### Une population stable grâce au solde migratoire

Le département de la Lozère compte 76.520 habitants au 1er janvier 2018 (Sources : Insee, RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021).

Les 30 dernières années ont été marquées par deux phases successives :

- D'abord une augmentation significative de 1990 à 2008 de la population départementale, passant de 72 825 habitants en 1990 à 76 973 habitants en 2008, et une croissance de +0,5% en moyenne par an sur la période 1999-2008.
- Une stabilisation depuis 2008, voire un léger fléchissement (-0.2% d'évolution par an entre 2008 et 2013, et 0% de 2013 à 2018).

### ÉVOLUTION POPULATION LOZÈRE

Année :	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Population :	77.258	74.825	74.294	72.825	73.509	76.973	79.607	76.520

### INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUE EN HISTORIQUE DEPUIS 1968

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2018
Variation annuelle moyenne de la pop. en %	-0,5	-0,1	-0,2	0,1	0,5	-0,1	-0,0
Due au solde naturel en %	-0,1	-0,1	-0,2	-0,3	-0,2	-0,2	-0,4
Due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,4	0,0	-0,1	0,4	0,7	0,1	0,4
Taux de natalité (%)	13,2	12,2	10,9	9,8	10,2	9,7	8,5
Taux de mortalité (%)	13,9	13,4	12,8	12,3	12,3	12,1	12,8

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01.01.2021.

Source : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2018 exploitations principales - Etat civil.

Depuis 1990, le solde naturel est négatif et s'accroît depuis 2013. L'arrivée de nouvelles populations, plus importante que le nombre de départs, permet de compenser le solde naturel négatif sans toutefois permettre d'avoir une croissance de la population départementale.



L'évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018 par EPCI en Lozère fait ressortir des disparités importantes selon les EPCI : 3 EPCI ont connu une augmentation annuelle moyenne positive, et 7 EPCI une évolution négative.

EPCI	POPULATION 2018	TAUX D'ÉVOLUTION ANNUELLE 2013-2018	RÉPARTITION AU 01/01/2018
CC des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac	10644	-0.1%	13,85%
CC des Hautes Terres de l'Aubrac	5086	-0.6%	6,62%
CC du Gévaudan	9653	-0.5%	12,56%
CC Aubrac Lot Causses Tarn	7968	+0.4%	10,36%
CC Coeur de Lozère	15511	+0.8%	20,18%
CC Randon Margeride	5312	0	6,91%
CC du Haut Allier	5186	-0.4%	6,75%
CC Mont Lozère	5507	0	7,16%
CC Gorges Causses Cévennes	6968	-0.3%	9,06%
CC des Cévennes au Mont Lozère	5044	-0.5%	6,56%

Source : INSEE 2013 et 2018

### UNE POPULATION VIEILLISSANTE ET UNE BAISSÉ DE LA PART DES JEUNES DANS LA POPULATION AU BÉNÉFICE DES PLUS ÂGÉS.

	LOZÈRE	OCCITANIE	FRANCE
0-24 ans	25,3%	26,6%	29,6%
25-64 ans	49,5%	49,5%	50,4%
65 ans et +	25,2%	22,4%	19,8%
Dont 75 ans et +	12,3%	10,7%	9,3%

Chiffres INSEE 2018

La part des jeunes dans la population diminue de fait sur l'ensemble du département (-0.5 point entre 2013 et 2018) et ce sur la quasi-totalité des communautés de communes.

La part des plus de 65 ans en revanche augmente de manière conséquente sur l'ensemble des EPCI entre 2013 et 2018 : +2.5 points.

TERRITOIRES	PART DES - DE 25 ANS	PART DES - DE 25 ANS	PART DES 25-64 ANS	PART DES + 65 ANS	PART DES + 65 ANS
	2018	2013	2018	2018	2013
CC des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac	24.8	24.6	48.4	26.8	24
CC des Hautes Terres de l'Aubrac	22.5	23.5	48.1	29.5	26.8
CC du Gévaudan	25.4	26.4	49.1	23.5	21.5
CC Aubrac Lot Causses Tarn	26.6	27.4	49.7	23.7	21.9
CC Coeur de Lozère	31	31.2	50.1	19	17.6
CC Randon Margeride	24.7	24.1	50.8	24.4	23.6
CC du Haut Allier	23.5	24.1	48.1	28.3	25.5
CC Mont Lozère	23	22.8	50.5	26.5	24.2
CC Gorges Causses Cévennes	22.2	23.2	49.6	28.2	24.4
CC des Cévennes au Mont Lozère	18.7	21.6	49.8	31.6	27.1
<b>LOZERE</b>	<b>25.3</b>	<b>25.8</b>	<b>49.5</b>	<b>25.2</b>	<b>22.7</b>

## Des ménages toujours plus nombreux, toujours plus petits :

Les évolutions à l'œuvre depuis les années 1970 se poursuivent, découlant du vieillissement de la population et des changements dans les modes de vie (hausse des séparations, diminution des familles nombreuses...). Ainsi, les ménages sont de plus en plus petits (en Lozère, près de 4 ménages sur 10 sont composés d'une seule personne) et de plus en plus nombreux : leur nombre a augmenté de +5,8% entre 2007 et 2017. Cela représente 1916 nouveaux ménages qui ont donc besoin d'un logement.

### Ménages :

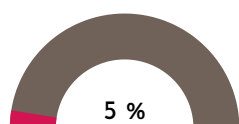
35.005 ménages en 2017 contre 33.089 ménages en 2007 : + 5,8% en 10 ans et 1916 ménages supplémentaires qu'il faut loger.

Une part importante de ménage d'une seule personne .

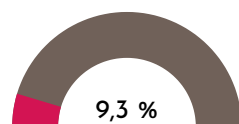
	LOZÈRE	OCCITANIE	FRANCE
Personne seule	39%	37,5%	36,2%
Couple sans enfant	29%	27,4%	26,1%
Couple avec enfant	23,4%	23,1%	25,7%
Famille monoparentale	7%	9,6%	9,8%

## Une dynamique positive de l'emploi

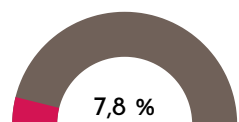
Le taux de chômage en Lozère est le plus bas de France après le Cantal (chiffres INSEE 2020).



Lozère



Occitanie



France métropolitaine

La part des 15-24 ans au chômage, bien que très en dessous de la moyenne régionale (23,9%) et nationale (19,7%) reste relativement importante (15,1% en Lozère).

## Des difficultés sociales et financières persistantes.

Le département de la Lozère n'échappe pas à la précarité. En effet, la proportion des ménages les plus pauvres augmentent.

### Quelques indicateurs :

- 43,2% des ménages fiscaux lozériens étaient imposés en 2018 contre 46,3% en Occitanie et 51,7% en France métropolitaine. Ils étaient 51,6% en Lozère en 2013 ;
- La part des familles monoparentales a augmenté de 11,3% en 2008 à 12,1% en 2018 ;
- La médiane du revenu disponible par unité de consommation en Lozère est de 20.420€, soit en dessous de la médiane régionale (20740€) et nationale (France métropolitaine : 21.730€).

En Lozère, au 31 décembre 2019, 14 340 allocataires sont couverts par au moins une prestation légale versée par la CCSS (représentant 29 910 habitants), soit 40 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 28 % à 51 % selon les communautés de communes.

Les aides versées par la CCSS visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. 13% des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national et 17% pour l'Occitanie). 3300 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus. Dans ces foyers précaires, vivent 2300 enfants.

Incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 300 foyers lozériens en 2019.

2 700 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) : 44 % d'entre elles perçoivent cette allocation à taux plein.

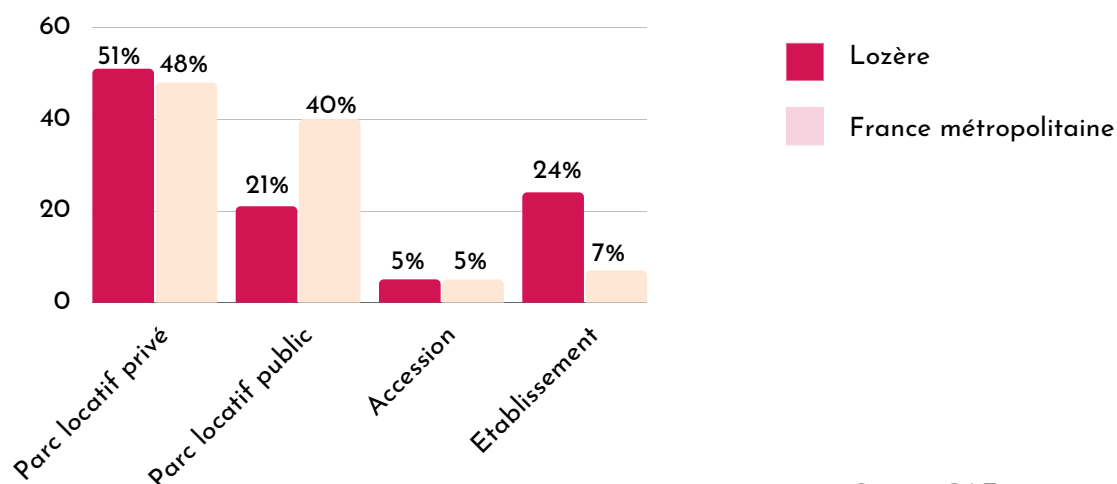
### TAUX D'ALLOCATAIRES DES MINIMA SOCIAUX

	LOZÈRE	OCCITANIE	FRANCE
Part allocataires AAH	6,2%	3,6%	2,9%
Part des allocataires de l'ASS	0,6%	1,1%	0,9%
Part des allocataires du RSA socle	28%	5,3%	4,2%
Part des allocataires du min vieillesse	3,8%	3,8%	2,9%

Au mois de décembre 2019, 6 600 foyers lozériens recevaient une aide au logement de la part de la CCSS. Cela représente 10 800 personnes, soit 14 % de la population totale du département.

La Lozère se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement dans le parc locatif privé et en établissement qu'au niveau national.

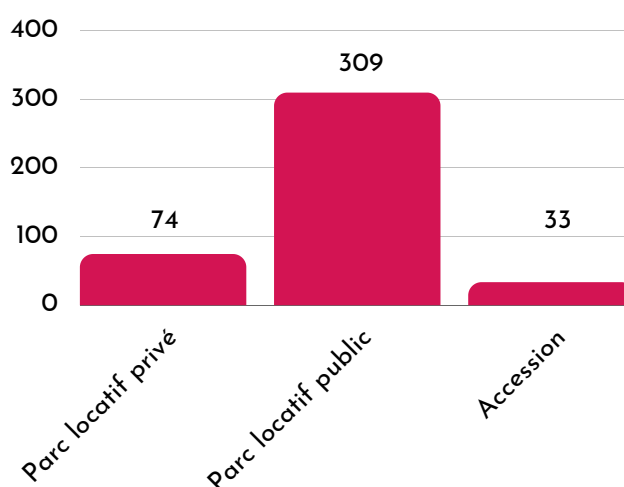
## BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE AU LOGEMENT SELON LA STRUCTURE DU PARC



Source CAF 2019

Après perception des aides au logement, près de 400 foyers lozériens consacrent encore plus de 40 % de leur revenu au paiement du loyer et des charges. Le type de parc se révèle un facteur essentiel. En Lozère, dont le parc locatif privé est majoritaire avec des loyers plus élevés, le nombre d'allocataires dépensant plus de 40 % de leur revenu pour se loger est multiplié par 4 par rapport au parc social.

## ALLOCATAIRES CONSACRANT AU MOINS 40% DE LEURS REVENUS AU PAIEMENT DU LOYER ET DES CHARGES



- Le taux de pauvreté est de 14,5% en Lozère (17,2% en Occitanie et 14,6% en France en 2018)
- On constate une baisse significative des dossiers de surendettement déposés en Lozère en 2020 (70 dossiers déposés contre 100 en 2019) : soit -30% contre seulement -24% en Occitanie et au niveau national.

## 2. L'OFFRE DE LOGEMENT & D'HÉBERGEMENT EN LOZÈRE

### Un parc privé ancien

En 2017, le nombre de logements du parc privé potentiellement indigne (PPPI) était de 3.090 logements, soit 9,3% des résidences principales privées (près d'1 logement sur 10).

Ce chiffre est toutefois en baisse constante depuis 2009, passant de 3.853 logements à 3.090, soit une diminution de près de 20%.

La Lozère demeure pourtant l'un des départements de la région Occitanie au plus forts taux de PPPI.

En Lozère, plus d'un logement sur deux a été bâti il y a plus d'un demi-siècle et plus d'un sur quatre il y a plus d'un siècle.

### ÉPOQUE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS

	Lozère	Occitanie	France
Avant 1919	28%	16%	15%
1919-1945	11%	7%	10%
1946-1970	15%	17%	21%
1971-1990	23%	29%	29%
1991-2005	15%	18%	15%
2006-2014	8%	12%	10%

Ce parc potentiellement indigne est occupé à 53.8% par des propriétaires occupants et à 29.8% par des locataires du parc privé. Il touche essentiellement des ménages âgés de plus de 60 ans (53.4%).

Face à ce constat, une Mission départementale de Lutte contre l'Habitat Indigne (MDLHI) a été mise en place dès 2011.

Les éléments essentiels du bilan de la lutte contre l'habitat indigne / non-décent font état :

- de l'intérêt du guichet unique de la MDLHI porté par l'ADIL qui permet de gagner en lisibilité et de centraliser les signalements ;
- d'une trentaine de signalements enregistrés par an en moyenne pour cette mission ;
- d'une mobilisation importante des partenaires, notamment pour la réalisation des visites de contrôle ;
- de peu d'arrêtés d'insalubrité pris (au 31.12.2020, quatre arrêtés en cours dont trois « en sommeil » car portant sur des logements vacants) ;
- d'une opération Rhi - Thirori sur la commune de Florac Trois Rivières. Il s'agit d'une opération complexe dite de "Résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux" (Rhi) et de "restauration immobilière" (Thirori) avec l'appui de l'Anah. Dans un premier temps, l'opération s'est concentrée sur l'îlot Dides qui se compose de 5 immeubles. Le chantier de restauration a commencé en septembre 2020 pour une livraison des travaux de RHI à l'automne 2021. Le bailleur social Lozère Habitations réalisera la suite des travaux pour la livraison de 9 logements ;
- de plusieurs programmes opérationnels qui intègrent un volet de lutte contre l'habitat indigne :

	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Nombre de logement réhabilités avec l'aide de l'Anah - dossier habitat indigne ou très dégradé	15	20	14	16	18	83
Dont propriétaires occupants	9	11	8	10	8	46
Dont propriétaires bailleurs	6	9	6	6	10	37

- d'une nécessité d'action coordonnée sur les logements non décents pour les allocataires et pour les non allocataires ;
- de moyens mis en place pour accompagner les situations d'incurie (infirmière référente santé environnement) mais à renforcer, notamment sur le volet financier.

Un plan d'action en matière de lutte contre l'habitat indigne, qui sera annexé au 7ème PDALHPD, présente les enjeux et objectifs en la matière pour les années à venir ainsi que les moyens envisagés pour les mettre en œuvre.

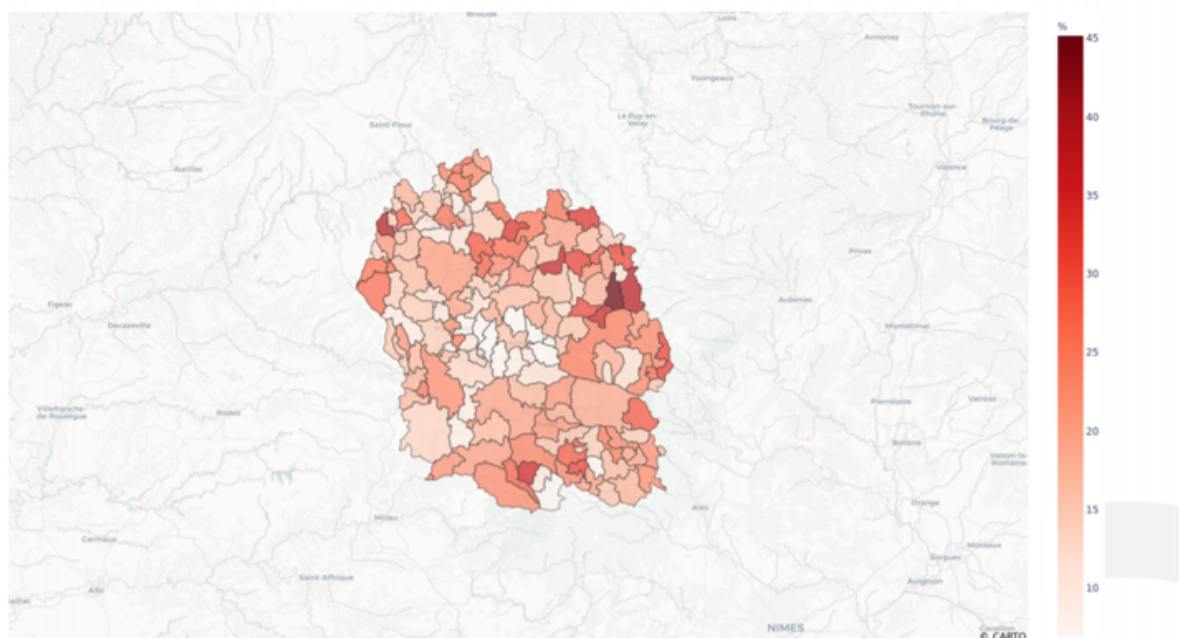
## Un parc énergivore et de nombreux ménages en situation de précarité énergétique

Le parc de logement départemental ressort comme potentiellement énergivore.

La Lozère située dans la partie sud du Massif Central est un département de montagne dont l'altitude moyenne est la plus haute de France dans les lieux habités, où se côtoient plusieurs régions naturelles : l'Aubrac, la Vallée du Lot, les grands causses, les gorges du Tarn et de la Jonte, la Margeride, le Mont-Lozère et les Cévennes.

En Lozère, les situations de précarité énergétique (caractérisées par les ménages dont la facture énergétique liée à l'habitation représente plus de 10% du revenu disponible) sont élevées. Elles sont estimées, par l'ONPE, à près de 6 500 ménages : soit 18.9 % de la population départementale contre 13.9% de la population nationale (France métropolitaine).

### Précarité énergétique



Part des ménages en précarité énergétique logement

Étude de la précarité énergétique de Lozère (48)



Aussi, l'amélioration thermique des logements des ménages modestes et très modestes constitue-t-elle une priorité départementale depuis plusieurs années.

Le précédent PDALHPD a vu la poursuite de l'expérimentation et l'officialisation de l'accompagnement énergétique dans le cadre du FSL avec un élargissement à tous les types d'énergie. Il apparaît toutefois une mobilisation assez faible de ce dispositif sur les dernières années.

Par ailleurs, le programme "Habiter mieux" a démarré le 24 juin 2011, avec la signature du contrat local. Depuis mai 2013, le Conseil départemental de la Lozère a mis en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour aider à la rénovation thermique des logements des propriétaires occupants en complément du dispositif « Habiter Mieux » opérationnel sur le territoire lozérien depuis deux ans.

Le PIG labellisé Habiter Mieux a été mis en œuvre pendant une durée de 5 ans, de 2013 à 2017, dans le cadre du Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique et a permis l'agrément par l'Anah de 538 dossiers sur cette période : soit 538 propriétaires occupants qui ont bénéficié d'une subvention pour améliorer les performances énergétiques de leur logement. L'objectif du programme a ainsi été atteint.

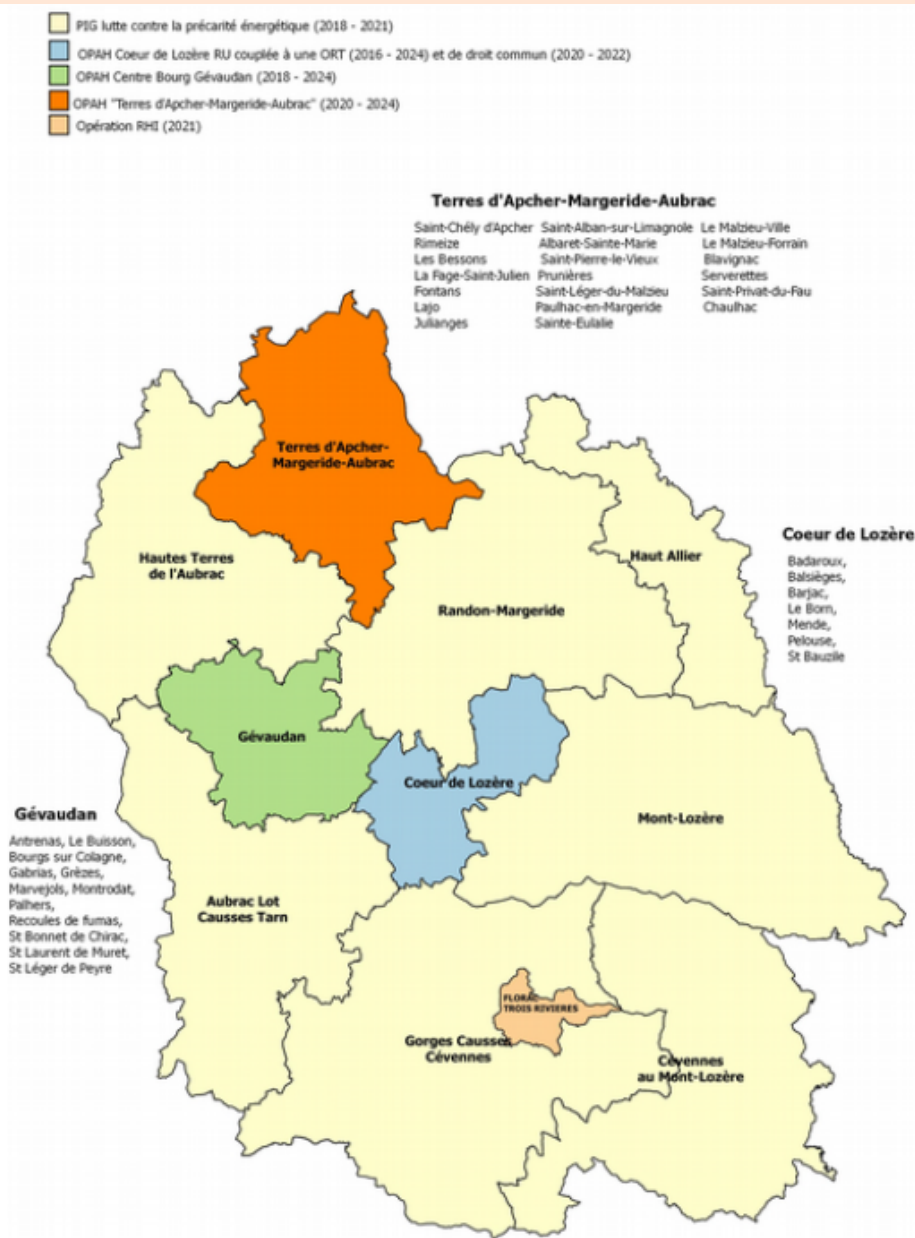
Les travaux générés sur cette période s'élèvent à 12.763.197 € TTC pour un total de subventions de 6.146.230 € soit 11.424 € de subvention moyenne par dossier.

Un nouveau programme d'intérêt général de lutte contre la précarité énergétique en Lozère a été mis en place pour la période 2018-2021.

### OBJECTIFS DU PIG : RÉNOVER 370 LOGEMENTS SUR LA PÉRIODE

Année	2018	2019	2020	2021	TOTAL
<b>Logements de propriétaires occupants :</b>					
• Aide pour traiter la précarité énergétique	20	100	100	100	320
• Aide pour l'autonomie de la personne couplée avec énergie	2	5	5	5	17
• Aide pour la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé	3	10	10	10	33
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>115</b>	<b>115</b>	<b>115</b>	<b>370</b>

En parallèle de ce PIG, trois OPAH sont en cours sur le département :





Résultats :

ENSEMBLE DES DOSSIERS	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
<b>Nombre de logement réhabilités avec l'aide de l'Anah</b>	147	204	224	354	230	1159
<b>Dont propriétaires occupants</b>	138	191	210	343	214	1096
<b>Dont propriétaires bailleurs</b>	9	13	14	11	16	63

DOSSIERS ENERGIE	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
<b>Nombre de logement réhabilités avec l'aide de l'Anah</b>	82	154	177	284	183	880
<b>Dont propriétaires occupants</b>	79	152	170	279	177	857
<b>Dont propriétaires bailleurs</b>	3	2	7	5	6	23

DOSSIERS AUTONOMIE	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
<b>Dont propriétaires occupants</b>	50	28	32	54	29	193



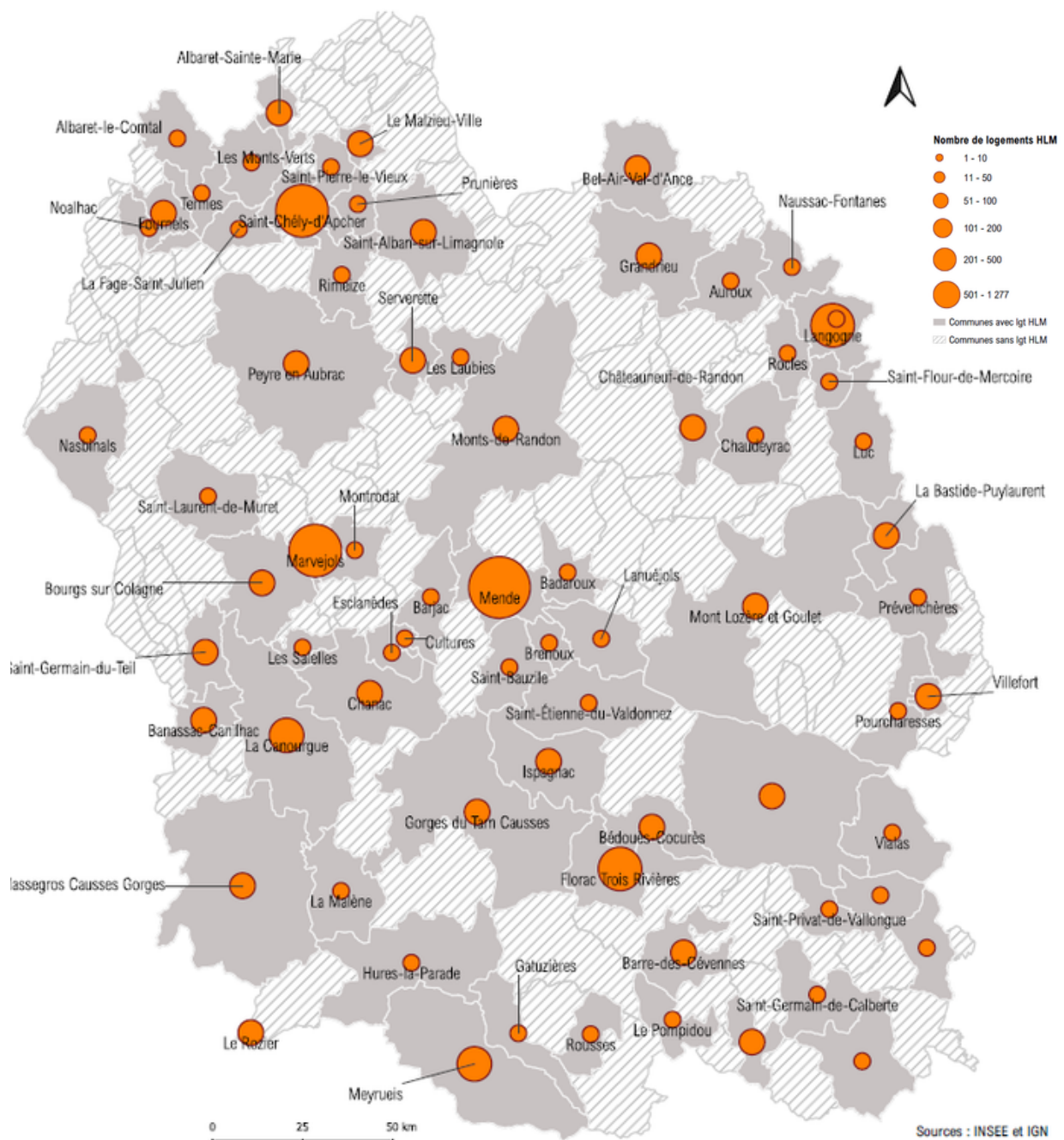
## Le parc de logements locatifs sociaux publics

Le parc locatif social public représente 2882 logements sur l'ensemble du département de la Lozère au 1er janvier 2019 soit environ 7,2% des résidences principales, contre 9,1% en Occitanie et 14,7% en France métropolitaine.

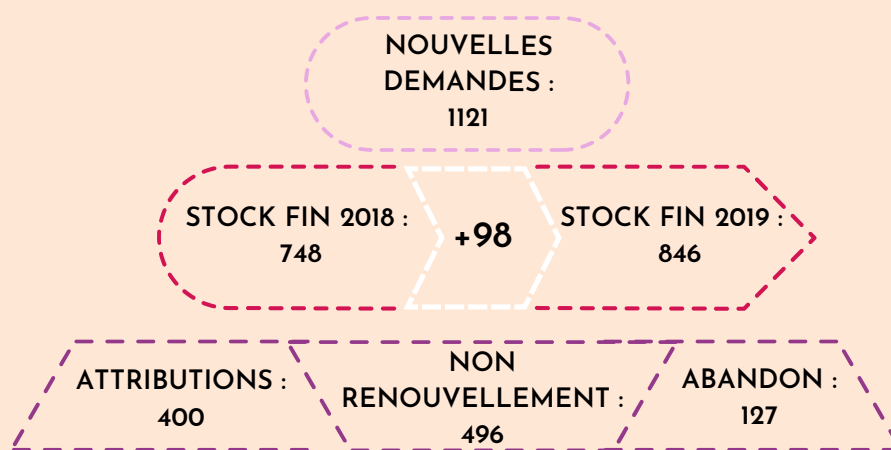
Ces 2882 logements HLM sont répartis sur 73 communes lozériennes, représentant une couverture cohérente du département.

Sur Mende, on constate un taux de logements sociaux de 21,5% alors que la commune n'est soumise à aucune obligation au titre de la loi SRU.

### NOMBRE DE LOGEMENTS HLM PAR COMMUNE EN 2017







L'ancienneté moyenne des demandes est de huit mois (délai le plus court de la région Occitanie), et plus de 85% des demandes ont moins d'un an. 55% des demandes portent sur la Communauté de communes Cœur de Lozère.

Ce sont 400 demandes qui ont été satisfaites en Lozère en 2019, dont 72 (soit 18%) pour des demandeurs déjà locataires HLM (demande de mutation). Le délai moyen d'attribution est de 4 mois.

La vacance dans le parc social est de 6,75% au 1er janvier 2019, soit 187 logements ; dont 4,56% de vacance supérieure à 3 mois. La Lozère est dans les 10 départements qui présentent les plus forts taux de vacance dans le parc social.

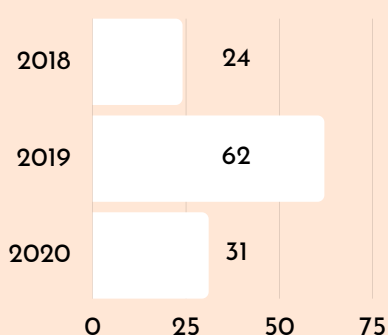
Ce phénomène s'explique à la fois par :

- Un problème de localisation de l'offre, parfois éloignée des centres d'emplois et de services, doublée d'une forte problématique de mobilité (population peu mobile et offre de transport peu étoffée) ;
- Une offre, parfois en décalage avec les besoins des demandeurs, notamment sur la typologie des logements. La demande émane principalement de petits ménages (taille moyenne 1,9 personnes) qui recherchent des typologies T2 / T3 ;
- Un parc immobilier qui manque parfois d'attractivité, notamment en prenant en compte les charges de chauffage.

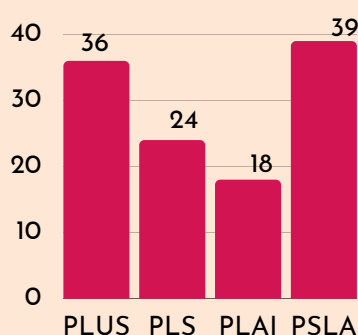
Face à cette situation, les bailleurs publics mettent en place des travaux de réhabilitation sur le parc ancien visant notamment à améliorer les performances énergétiques de leurs immeubles et à les requalifier en fonction des besoins.

## Bilan des logements financés sur la période 2018-2020 dans le parc public

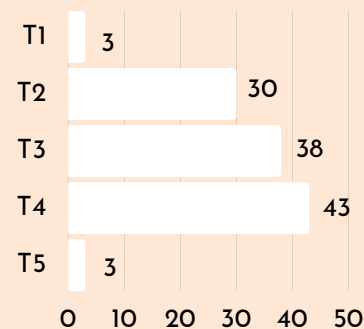
### 117 LOGEMENTS FINANCÉS EN 3 ANS EN LOZÈRE DONT 55% SUR MENDE



### RÉPARTITION PAR TYPE DE FINANCEMENT :



### TYPOLOGIE DES LOGEMENTS :



La production de logements neufs est soutenue par des aides notamment du département, de la région et de l'Etat.

Parmi les 86 logements HLM produits sur 2018 et 2019, on compte 16 logements PLAI soit environ 19%.

En parallèle, le parc public communal est bien développé avec 580 logements. Ce parc semble répondre aujourd'hui à la demande sociale en secteur diffus et rural et participe à la revitalisation des centres bourgs. Toutefois, une vigilance est à avoir sur l'état de ce parc notamment en terme de performance énergétique.

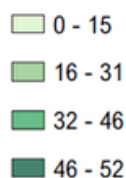
## Le parc de logements locatifs privés

Le parc locatif privé compte 8.421 logements loués à titre de résidence principale, logeant 14.895 personnes.

49% des logements locatifs privés sont répartis sur les 5 principales communes du département.

### REPARTITION DES LOCATAIRES PAR COMMUNE EN 2017

#### Pourcentage de locataires par commune



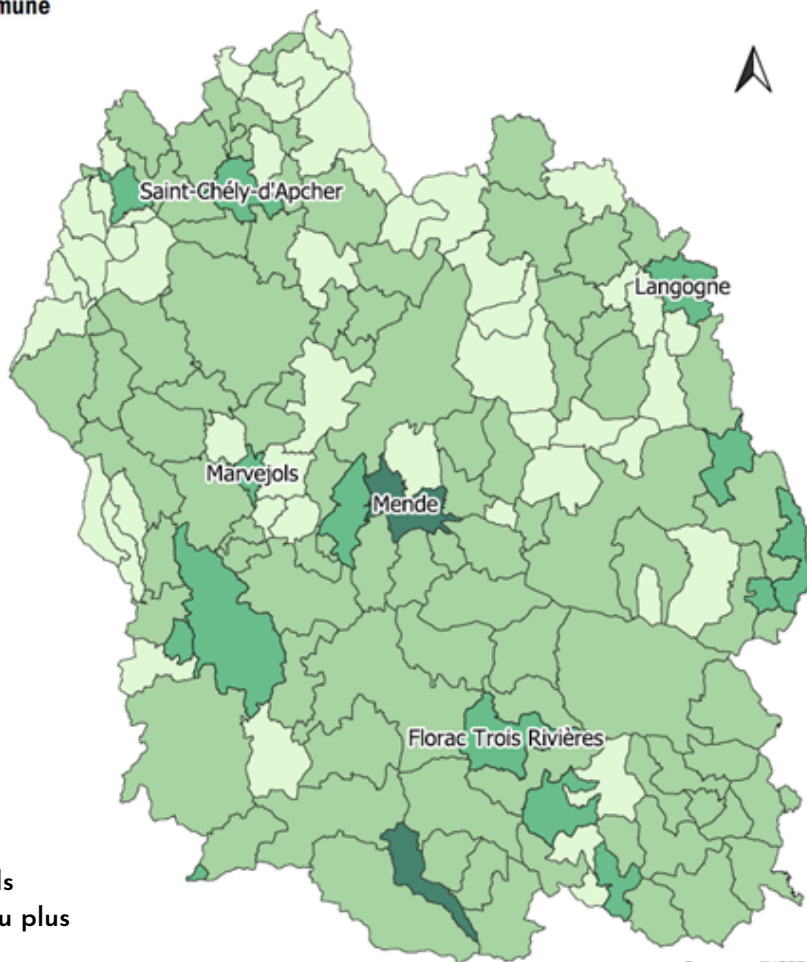
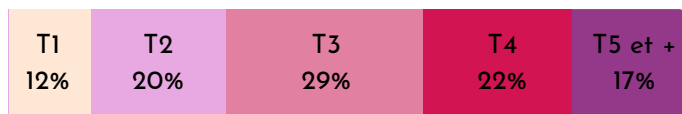
8 logements sur 10 sont loués vides



2 sur 10 meublés.



On constate un parc de grands logements : 68% sont des T3 ou plus soit plus de 5.700 logements.



Sources : INSEE et IGN

Le parc de logements privés conventionnés par l'ANAH représente 634 logements (au 01.01.2020). C'est un parc diffus, les 5 principales communes du département réunissent 296 logements conventionnés (soit 47%).

De 2016 à 2020, ce sont 63 logements conventionnés à loyer social qui ont été produits grâce aux aides de l'Anah, principalement dans le cadre des OPAH en cours (pour les 2/3 soit 42 logements) et principalement sur Mende (39 logements soit 62%).

## Offre d'hébergement

### Le Logement d'Abord : un changement de paradigme

Le Plan quinquennal pour le Logement d'Abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018- 2022) présenté par le Président de la République en septembre 2017 a pour objectif de généraliser le principe du Logement d'Abord et de l'insérer dans une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes défavorisées (sans domicile fixe, à la rue ou hébergées, personnes mal logées ou rencontrant des difficultés à se maintenir dans leur logement).

#### Cinq priorités :

1. La production et la mobilisation de logements adaptés ;
2. L'accès au logement et la mobilité résidentielle ;
3. L'accompagnement des personnes sans domicile et le maintien dans le logement ;
4. La prévention des ruptures dans les parcours résidentiels et le recentrage de l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle ;
5. La mobilisation des acteurs et des territoires pour la mise en œuvre du principe du Logement d'Abord.

Sortir d'une logique de parcours en "escalier" :

« hébergement d'urgence > hébergement d'insertion > logement transitoire > logement autonome » afin de prioriser l'accès à un logement autonome rapidement et comme condition *sine qua non* du parcours d'insertion du ménage.

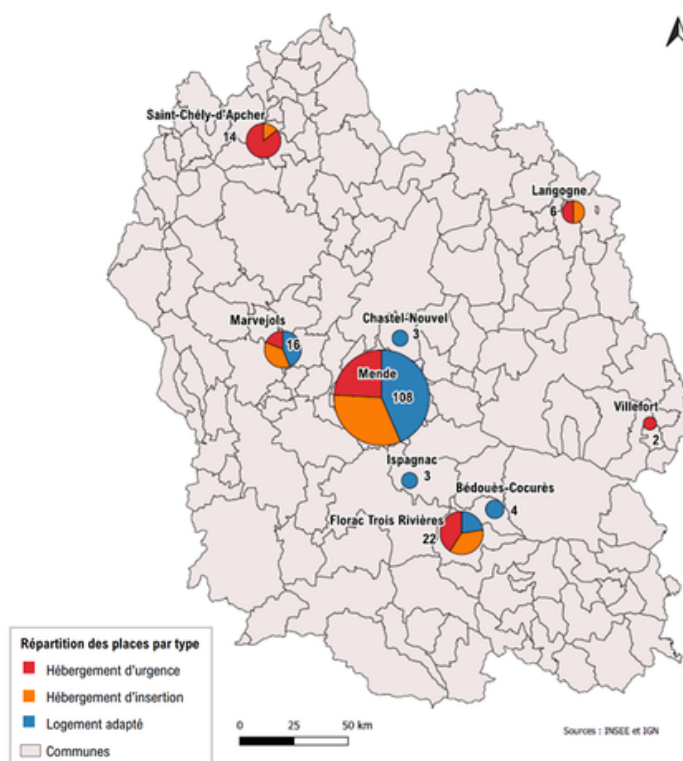
La mise en œuvre du Logement d'abord influe sur les modalités d'accompagnement des ménages. En effet, si elle pose comme préalable de prioriser l'accès à un logement autonome, elle exige un accompagnement social renouvelé : flexible, modulable, pluridisciplinaire et fondé sur l'autonomie de la personne à faire ses choix de vie.

Il apparaît que des marges d'amélioration en termes d'adéquation entre l'offre et les besoins en matière d'hébergement ont été repérés.

L'analyse de l'offre disponible en Lozère en matière d'hébergement fait état :

- d'une stabilisation des places d'urgence entre 2017 et 2020 et de leur répartition sur 6 villes du département ;
- d'une augmentation du nombre de place d'hébergement d'insertion et de logement adapté, principalement par le développement important de places d'IML (leur nombre a doublé entre 2017 et 2020), concordant avec les objectifs fixés dans le précédent plan.

## REPARTITION DES PLACES D'HEBERGEMENT ET DE LOGEMENT ADAPTE EN LOZERE



## L'hébergement d'urgence

Le département compte 56 places d'Hébergement d'Urgence (dont 45 pour les femmes victime de violence) au 31.12.2020 soit une certaine stabilité par rapport à 2017.

Nbr de places d'hébergement	Au 31.12.17	Au 31.12.20
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>56</b>
<i>Dont place dédiées aux femmes victime de violence</i>	<i>2</i>	<i>4</i>

En Lozère, la totalité des places sont attribuées par le SIAO qui gère le 115.

En 2019, le 115 a reçu 2.340 appels, provenant de 306 ménages différents.

Un fort pourcentage de personnes isolées est présent dans l'hébergement d'urgence (90% des demandes).

## L'hébergement d'insertion et le logement adapté

En termes de propos liminaires, rappelons que l'hébergement d'insertion se caractérise par une solution d'hébergement pérenne avant l'accès au logement autonome et que le logement adapté se caractérise pour sa part par un logement dont la personne accueillie n'est pas directement locataire et paie une participation en fonction de ses ressources auprès de l'association d'accueil et d'accompagnement.

Au 31.12.2020, la Lozère comptabilise 123 places d'hébergement d'insertion et de logement adapté, soit une augmentation de 18% par rapport au 31.12.2017, principalement sur l'IML.

		Nbr de places d'hébergement	
		Au 31.12.17	Au 31.12.20
Hébergement d'insertion	TOTAL	51	54
	<i>Hébergement en stabilisation</i>	7	9
	<i>CHRS insertion</i>	16	14
	<i>ALT</i>	28	31
Logement adapté	TOTAL	53	69
	<i>Intermédiation locative</i>	16	32
	<i>Maison relais</i>	37	37

Globalement, l'offre d'hébergement en Lozère permet de répondre aux besoins des ménages comme le précise l'analyse de l'adéquation entre l'offre et la demande d'hébergement d'insertion présentée dans le bilan 2019 du SIAO 48.

### ACTIVITÉ DU SIAO

188 demandes représentant 294 personnes

Traitement des demandes				
Suivi des demandes	78 demandes orientées vers un logement en HI	25 demandes en cours au 31.12.2019	6 demandes refusées par le SIAO	79 demandes annulées

Plus de 4 demandes sur 10 sont annulées. Leur analyse permet d'en affiner la connaissance :



Le nombre de demandes d'hébergement restant sans solution de réponse de la part du SIAO 48 assez faible, à savoir 3%.

Plus généralement, les conditions d'hébergement dans le département sont bonnes avec un nombre cohérent de places dans le diffus et une prise en charge rapide des personnes.

Cependant, des difficultés en termes de prise en charge demeurent sur certains secteurs du département avec une problématique liée aux transports pour les publics les moins mobiles.

Les liens entre hébergement d'urgence et hébergement d'insertion sont facilités car les structures disposent de places d'hébergement d'urgence et également des places d'hébergement stables. Cette perméabilité entre les dispositifs d'urgence et d'insertion renforce la capacité des structures à répondre aux besoins des ménages. Ces lieux d'accueil sont ainsi en mesure d'appliquer en majorité le principe d'inconditionnalité de l'accueil et de non remise à la rue.

La fluidité entre l'hébergement et l'accès au logement, bien qu'elle se soit fortement améliorée sur la durée du 6ème plan, reste à consolider, notamment dans le cadre du travail de la commission SIAO logement.

Concernant l'offre de logements adaptés, elle apparaît relativement cohérente. Toutefois, les opérateurs de l'AHl font remonter des difficultés à mobiliser des logements de qualité, notamment en termes de performance énergétique.

Par ailleurs, les tensions liées à l'offre de loge sur certains secteurs (notamment Florac) entraîne un maintien des ménages dans les logements adaptés au delà de la durée suffisante de l'accompagnement, ce qui entraîne un manque de fluidité voire un engorgement des dispositifs.

Au regard des publics prioritaires identifiés et de la nécessité de favoriser le logement dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique du Logement d'abord, cette offre gagnerait à être étoffée, en veillant à une bonne répartition sur l'ensemble du département de la Lozère.

Par ailleurs, il semble qu'une offre dédiée aux jeunes devrait être étudiée, notamment sur le secteur de Mende.

Enfin, des dispositifs nouveaux de type « terrain d'accueil » pourraient permettre de répondre aux spécificités des demandes d'habitats alternatifs sur différents secteurs en Lozère.

Une vigilance est à garder sur les publics vieillissant accueillis dans les structures d'AHI qui présentent des besoins spécifiques (personnes ancrées dans les dispositifs d'hébergement de longue date sans perspective de sortie ou encore les personnes âgées très précaires et souffrant de problématiques notamment de santé mentale).

## II. BILAN SYNTHÉTIQUE DES FICHES ACTION DU 6ÈME PDALHPD




En Lozère, le 6ème PDALHPD a été signé le 1er septembre 2016, pour une durée de 5 ans. Il a été prorogé d'un an et prendra donc fin au 31.12.2021.

Il comporte les 5 axes suivants :






1. Conduire l'observation territoriale et partagée des besoins en matière d'hébergement et de logement des publics défavorisés
2. Développer les réponses en termes d'accueil, d'hébergement et d'insertion
3. Améliorer la fluidité de l'hébergement au logement
4. Développer les actions pour le logement des personnes défavorisées
5. Améliorer la communication

Au total il regroupe 43 fiches actions (34 fiches actions au départ, puis 9 de plus en 2019).

### 1. AXE 1 : CONDUIRE L'OBSERVATION TERRITORIALE ET PARTAGÉE DES BESOINS EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT DES PUBLICS DÉFAVORISÉS

Légende :   
Partiellement réalisée (30%)    
Partiellement réalisée (70%)    
Totalemment réalisée (100%) 

Orientation 1 : Fiabiliser les données et utiliser l'observatoire comme levier d'accompagnement des orientations

Action 1 : Actualiser annuellement le diagnostic	
Action 1 bis : Poursuivre et consolider la production des données du secteur AHI	
Action 1 ter : Présenter des données relatives au secteur du logement	
Action 2 : Travailler la cohérence des indicateurs	
Action 2 bis : Coordonner les données recueillies dans le cadre du PDALHPD	

Orientation 2 : Travailler la participation effective des usagers

Action 1 : Impliquer les usagers dans la conduite du PDALHPD	
--	---

## POUR L'ORIENTATION 1, LE BILAN EST SATISFAISANT.

Le Plan souhaitait souligner l'observation, l'analyse et le recueil des données sur la période 2016-2021 en instaurant ces items comme "fil rouge" du 6ème PDALHPD.

Cette orientation regroupait initialement deux fiches action puis a été renforcée par l'ajout de trois nouvelles fiches en 2019.

La principale difficulté a résidé dans la multitude des données, de leurs sources et de la coordination nécessaire au travail partenarial (exercice qui s'est avéré très chronophage). Face à ce constat, il a été décidé de mettre en place en 2020 un observatoire du PDALHPD.

### Zoom sur l'observatoire

L'observatoire du PDALHPD a été créé en 2020 et sa mise en œuvre a été confiée à l'ADIL par les copilotes (Etat et département) après une période de « gestation » de 2016 à 2019.

Il se veut être un outil au service de la mise en œuvre des politiques sociales de l'hébergement et du logement : il a pour vocation de constituer un socle de connaissance sur le fonctionnement, l'occupation et l'évolution des différents parcs de logement et d'hébergement en Lozère.

L'objectif de l'observatoire est :

- de disposer d'une vision globale des besoins du public, de l'hébergement et du logement ;
- de comparer les dynamiques départementales, régionales et nationales et ;
- de sensibiliser les décideurs à l'échelle du territoire.

Cela permettra de :

- Coordonner au mieux les acteurs en décloisonnant l'information et en partageant l'analyse ;
- Faciliter la prise de décision ;
- Permettre de développer des actions innovantes et adaptées à notre territoire.

La mise en place de l'observatoire s'est déroulée en plusieurs temps sur l'année 2020.

Au cours du 1er semestre 2020, l'ADIL et les membres du COTECH se sont attachés à définir le périmètre des données à collecter et analyser. Les membres du COTECH ont ensuite défini les thèmes d'observation et pour chaque thème, les indicateurs à suivre. Au total, ce sont plus de 350 indicateurs qui seront suivis annuellement et par communes.

En parallèle, l'ADIL a procédé au choix des outils nécessaires pour conduire ces travaux :

- Excel pour le traitement des données ;
- QGIS pour la cartographie ;
- Publisher pour la représentation des données / les publications.

Au cours du second semestre 2020, c'est une phase plus opérationnelle qui a été travaillée, visant à définir les modalités de communication de l'observatoire.

Enfin, une première publication, intitulée "tableau de bord des indicateurs de l'observatoire du PDALHPD" a eu lieu.

La mise en place de cet observatoire était prévue par le Plan et s'est effectuée selon le calendrier suivant :

- 2016-2018 : réflexion, plan d'action
- 2019 : période de gestation
- 2020 : naissance et premiers pas.

Il s'agit désormais d'étoffer cet observatoire, de lui permettre de gagner en compétence et en autonomie afin qu'il puisse être pleinement au service des politiques publiques.

Au-delà du suivi des indicateurs et de la publication annuelle des chiffres clés, les enjeux du futur Plan en la matière devront intégrer la déclinaison de ses analyses au niveau infra-départemental (EPCI) et la réalisation d'études thématiques. Ce seront les éléments nécessaires à la bonne assise et au développement de cet observatoire, outil du Plan.

## POUR L'ORIENTATION 2 PORTANT SUR LA PARTICIPATION DES USAGERS, LE BILAN EST PLUS MITIGÉ PUISQUE LES OBJECTIFS FIXÉS N'ONT PAS ÉTÉ ATTEINTS.

Il conviendra de s'interroger sur de nouvelles modalités pour impliquer les usagers dans le futur Plan car la participation et l'implication de ces derniers est réaffirmée dans le Plan Logement d'Abord et dans le décret du 14 novembre 2017 relatif aux PDALHPD (qui prévoit notamment leur participation au CORES).


Il est à noter que les représentants du Conseil de la Vie Sociale de l'association "La Traverse" ainsi que les membres du groupe consultatif de bénéficiaires du RSA sont invités à tous les CORES.

Il est toutefois rare que des représentants soient présents : entre 2016 et 2020, il s'est tenu dix CORES et seules deux personnes ont participé à l'un d'eux en 2016.

Pour le prochain PDALHPD de la Lozère certaines perspectives se dégagent donc : l'implication et la participation des usagers seront encore à réaffirmer pour les rendre plus opérantes. Différents niveaux de participation et d'implication pourront être envisagés selon des modalités à définir (enquêtes de satisfaction, etc...).

## 2. AXE 2 : DÉVELOPPER LES RÉPONSES EN TERMES D'ACCUEIL, D'HÉBERGEMENT ET D'INSERTION

### Orientation 1 : Optimiser l'offre existante


Action 1 : Permettre la mobilisation du parc social à des fins d'hébergement 

Action 2 : Promouvoir une adaptabilité des dispositifs 

### Orientation 2 : Développer des solutions d'hébergement et d'accompagnement innovantes

Action 1 : Créer un dispositif d'habitat alternatif 

Action 2 : Favoriser des modes d'accompagnement innovants 

Action 3 : Développer des solutions d'hébergement pour les femmes victimes de violences intrafamiliales en zone hyper rurale 

### BILAN GÉNÉRAL DES DEUX ORIENTATIONS "OPTIMISER L'OFFRE EXISTANTE" ET "DÉVELOPPER DES SOLUTIONS D'HÉBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT INNOVANTES"

Le bilan est positif.

En effet, même si certaines actions n'ont pas été totalement réalisées et que des pistes d'amélioration demeurent, les objectifs fixés par le Plan ont été atteints.

Ainsi, à titre d'exemple, il était prévu en 2016 de développer une démarche expérimentale par la mobilisation de cinq logements sociaux vacants à des fins d'hébergement ; au 14 août 2020, on dénombrait 28 logements dont 12 depuis la signature du 6ème PDALHPD.

### Zoom sur Action 3 : Développer des solutions d'hébergement pour les femmes victimes de violences intrafamiliales en zone hyper rurale

- Moyen : financement d'une place d'hébergement d'urgence « volante » sur le département,
- Porteur de l'action : CIDFF
- Partenaires associés : collectivités locales
- But : établir une convention entre le CIDFF et les mairies pour mise à disposition de logements communaux vacants en cas de besoin.

Pour rappel, il s'agissait, par cette convention, de mettre à disposition en cas de besoin un hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violence intrafamiliale afin de leur permettre de rester sur leur bassin de vie et de ne pas être contrainte de se déplacer jusqu'au chef-lieu du département).

Dans le cadre de cette action, huit conventions ont été signées avec des collectivités locales depuis 2016 et sont toujours en cours : Ispagnac, Sainte-Enimie, Chambon-le-Château, Meyrueis, Villefort, Nasbinals, Châteauneuf-de-Randon, Mont Lozère et Goulet.

On constate l'adéquation entre le développement de cette offre et les besoins en la matière puisque presque tous les logements ont été mobilisés au moins une fois (à l'exception de ceux de Chambon-le-Château et de Châteauneuf-de-Randon) voire même plusieurs fois pour certains.

En moyenne, les personnes restent entre 15 jours et 1 mois dans ces logements (on constate souvent une durée d'occupation plus importante lorsque des enfants sont concernés).

C'est donc une action innovante et correspondant aux besoins du territoire permettant aux personnes victimes de violences de rester sur leur bassin de vie tout en s'extrayant d'un climat de violences. Au-delà de la mise à disposition d'un logement, le CIDFF constate une réelle mobilisation des collectivités locales (élus et/ou personnel communal) qui accompagnent la personne dans ses démarches administratives, son projet de logement, vont veiller à son état de santé, etc...

Les perspectives de cette action pour le prochain Plan résident essentiellement dans sa poursuite. Il conviendrait de développer l'offre, et donc la signature de convention avec d'autres collectivités locales. Des pistes sont en cours (Florac, Marvejols...) et le CIDFF a prévu de remobiliser prochainement les mairies. Il semblerait important de développer l'offre sur l'ouest du département avec pour objectif une meilleure couverture du territoire départemental.

Des difficultés persistent notamment pour héberger et accompagner au mieux les femmes victimes de violence souffrant d'un handicap physique ou de difficultés psychiques. Des pistes seront peut-être à travailler en ce sens dans le prochain Plan.

# 3. AXE 3 : AMÉLIORER LA FLUIDITÉ DE L'HÉBERGEMENT AU LOGEMENT

Orientation 1 : Favoriser l'orientation des personnes pour fluidifier les parcours et éviter les ruptures

Action 1 : Rendre plus lisible les disponibilités des dispositifs (SIAO)

Action 2 : Labellisation des publics prioritaires et traitement des demandeurs

Orientation 2 : Faciliter l'accès au logement

Action 1 : Développer la coordination entre le secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion et les bailleurs

Action 2 : Mobiliser le dispositif de bail glissant

Action 3 : Accompagner l'accès au logement des jeunes

Action 4 : Recherche d'assouplissements normatifs en lien avec la démarche AGILLE pour faciliter l'accès au logement

Action 5 : Promouvoir l'intermédiation locative dans le parc privé

Action 6 : Développer les démarches d'accompagnement appliquant les principes du logement d'abord

Action 7 : Accompagner les sorties d'institutions

## BILAN GÉNÉRAL DES ORIENTATIONS DE CET AXE : LE BILAN S'AVÈRE PLUTÔT POSITIF MÊME SI L'ENSEMBLE DES ACTIONS NE SONT PAS ENCORE TOTALEMENT ACHEVÉES.

Depuis le début du 6ème Plan, la fluidité s'est améliorée dans son ensemble, tout comme le suivi des demandes et des dispositifs, grâce notamment au rôle du SIAO.

La recherche de fluidité de l'hébergement vers le logement concerne tant le parc social que privé. Au sein du parc privé, cela passe notamment par les dispositifs d'intermédiation locative et de bail glissant.

### Zoom sur action 5 : Promouvoir l'intermédiation locative dans le parc privé

Cette action faisait partie des nouvelles actions qui ont été adoptées en janvier 2019 et sont venues compléter la version initiale du 6ème PDALHPD de la Lozère.

Le plan logement d'abord mentionne dans sa priorité 1 - axe 2 : "mobiliser le parc privé à des fins sociales", un objectif ambitieux de développement de l'IML.

Cette fiche action entendait travailler l'acculturation des bailleurs privés et des opérateurs de l'AHI pour favoriser la mise en œuvre de l'IML.

Calendrier de mise en œuvre : 2019-2020

Les objectifs fixés par cette action étaient de :

- Mobiliser l'ADIL et les opérateurs dans le cadre des OPAH pour développer l'IML
- Proposer des temps d'information aux bailleurs et aux structures associatives sur les dispositifs IML
- Ouvrir 10 places d'IML sur la durée du plan

En termes de bilan, il est à retenir que l'intermédiation a été présentée en CORES.

De plus, ce sujet a été abordé au sein de la formation LDA d'avril 2021 à destination des associations AHI de Lozère. La crise sanitaire est venue faire obstacle à l'organisation de réunions d'information et aux actions de sensibilisation prévues auprès des bailleurs privés, de leurs représentants, des opérateurs et des acteurs au sens large (agences immobilières, notaires, collectivités locales...)

D'un point de vue quantitatif, de 16 places au 31.12.2017, on en comptabilisait 32 au 31.12.2020 soit 16 places supplémentaires (l'objectif quantitatif est donc atteint en la matière).

En parallèle, on décompte 27 conventionnements à loyer social avec l'Anah en 2019 et 2020 (contre 16 en 2020 et 11 en 2019) donc un développement certain de l'offre conventionnée sociale, mais pas forcément pour de l'intermédiation locative malgré l'intérêt fiscal existant (85% de déduction sur les revenus fonciers au lieu de 50%)

Les perspectives de cette action pour le prochain Plan sont essentiellement sa poursuite dans le cadre de la politique du Logement d'Abord. Un moyen de développer l'intermédiation locative serait de disposer d'une agence immobilière à vocation sociale (AIVS). Il faudra également poursuivre la sensibilisation des propriétaires et agences immobilières ainsi que des opérateurs sur les avantages de l'IML, notamment financiers et fiscaux.



# 4. AXE 4 : DÉVELOPPER LES ACTIONS POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

## Orientation 1 : Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

Action 1 : Lutte contre l'habitat indigne et non décent	
Action 2 : Améliorer la qualité du logement social	
Action 3 : Lutte contre la précarité énergétique	

## Orientation 2 : Prévention des expulsions

Action 1 : Renforcement de la CCAPEX	
Action 2 : Révision de la charte de prévention des expulsions locatives	
Action 3 : Améliorer la détection des impayés	

## Orientation 3 : Permettre le maintien à domicile PA/PH ayant de petites ressources

Action 1 : Améliorer l'accessibilité des logements pour favoriser le maintien à domicile	
Action 2 : Développer un outil de repérage et de communication (inter-institutions et grand public) pour les logements PMR et les dispositifs complémentaires de l'Anah	

## Orientation 4 : Optimiser l'utilisation du parc locatif social

Action 1 : Répondre aux demandes de logement au regard de l'offre en logements vacants	
Action 2 : Prendre en compte les besoins du territoire exprimés dans le diagnostic 360 pour adapter le programme de construction de logement social	
Action 3 : Mobiliser du logement social pour les dispositifs de logement adapté	

## Orientation 5 : Renforcer le rôle du FSL comme outil d'aide à l'accès et au maintien dans le logement

Action 1 : Articuler l'ensemble des mesures d'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement et de soutien à la mobilisation de logement	
Action 2 : Adapter le FSL aux besoins en matière d'accès et de maintien dans le logement	

## BILAN GÉNÉRAL DE L'AXE : GLOBALEMENT POSITIF, MÊME SI L'ENSEMBLE DES OBJECTIFS N'ONT PU ÊTRE ATTEINTS À 100%.

Il s'agit de l'axe le plus conséquent du 6ème PDALHPD de la Lozère, comptant 13 actions sur les thèmes centraux du mal logement :

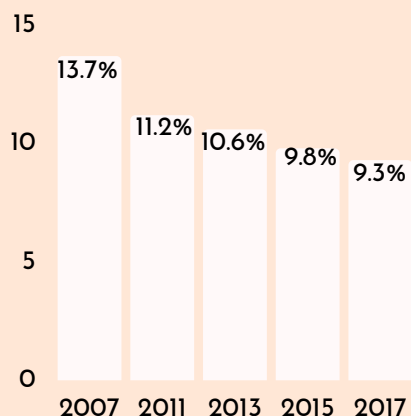
- habitat indigne,
- précarité énergétique,
- prévention des expulsions,
- adaptation du parc aux personnes âgées et/ou handicapées,
- programme de construction de logements sociaux,
- le FSL...

Ces enjeux constituent l'essence même du Plan comme prévu par le décret de 2017.

## Zoom sur la lutte contre l'habitat indigne et non décent

Le département de la Lozère se distingue par un parc privé potentiellement indigne (PPPI) important puisque représentant 9.3% du parc privé des résidences principales en Lozère en 2017.

Toutefois, ce PPPI est en baisse constante depuis 2007.



Sur ce sujet, le 6ème Plan poursuivait 3 objectifs :

1. Permettre le repérage de situations d'habitat indigne
2. Améliorer le traitement et le suivi des signalements
3. Améliorer le traitement des situations d'incurie et de type Diogène.

### BILAN : DE NOMBREUSES ACTIONS ONT ÉTÉ MENÉES.

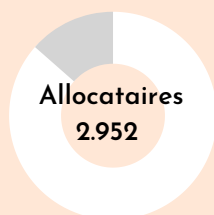
Le repérage a globalement été amélioré notamment via notamment des actions d'information et de sensibilisation (réunion de sensibilisation sur l'habitat indigne le mardi, 21.11.2017 à destination des acteurs, travailleurs sociaux et réunion à destination des élus le mercredi 13.06.2018).

Des actions nouvelles ont été menées, comme un partenariat entre la CCSS et l'ADIL consistant en l'envoi d'un questionnaire accompagné d'un mail d'information à tous les allocataires d'une aide au logement au sujet de la non-décence.

Ce partenariat a concerné :

Courrier

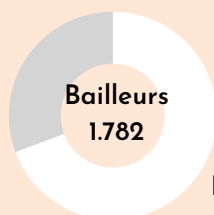
399



Mails  
2553

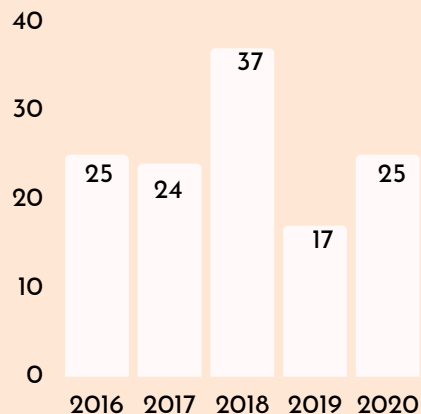
Courrier

547



Mails  
1235

Nombre de signalements MDLHI sur la période du 6ème Plan : environ 25 par an et 128 en 5 ans.



Le traitement des situations a progressé : 83 logements ont été améliorés grâce aux aides de l'Anah sur le volet habitat indigne et très dégradé.

La MDLHI a su s'organiser (convention entre ARS et CCSS ainsi qu'entre ARS et MSA) afin de répondre aux situations de non-décence des personnes non-allocataires, et notamment d'accompagner les allocataires durant les périodes de consignation des aides au logement.

Le traitement des situations d'incurie a été amélioré notamment par le recrutement d'un demi ETP d'infirmière référente "santé environnement incurie" financé par ARS et la création d'un guide dédié au traitement de ces situations.

Toutefois il n'y a pas eu d'action spécifique menée concernant le saturnisme, ce qui explique que les 100% de réalisation ne soient pas atteints.

Cet axe a été marqué par le temps fort qu'à été la signature du PDALHI et de la charte partenariale relative à la lutte contre l'habitat indigne et non décent en Lozère.

Les perspectives pour le prochain Plan consistent notamment en l'amélioration du suivi auprès des usagers mais aussi auprès des propriétaires ainsi que des partenaires et en la mise en œuvre de nouveaux outils de suivi (remplacement @riane habitat par SI-SH). Il s'agira probablement également de poursuivre le travail engagé dans le PDLHI notamment sur l'astreinte administrative, les actions de sensibilisation et d'accompagnement des élus, etc...

## Zoom sur la lutte contre la précarité énergétique

La question de la précarité énergétique est particulièrement prégnante en Lozère en raison de la conjonction d'un climat relativement froid (département français avec l'altitude moyenne la plus élevée) et d'un parc de logements anciens, mal isolés et parfois vétustes.

La loi du 12.07.2010 portant engagement national pour l'environnement pose une définition de la précarité énergétique : « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

En Lozère, le nombre de ménages en précarité énergétique (décomptés par logement) s'élève à 6 457 soit 18,9% du parc contre 13,9% en France Métropolitaine.

*Ce chiffre croise le taux d'effort énergétique (TEE) et les ressources des ménages : c'est-à-dire la dépense énergétique « contrainte » rapportée aux ressources du ménage. C'est la consommation d'énergie pour le chauffage, l'eau chaude et la ventilation du logement. Elle est valorisée en multipliant la quantité de chaque énergie utilisée par son coût unitaire moyen. Ce seuil, fixé par convention au double du taux d'effort médian de l'ensemble de la population, est de 8 % pour le logement.*

*Taux d'effort énergétique trois premiers déciles de revenu (TEE\_3D) Cet indicateur fait intervenir une seconde condition pour éviter de cibler des ménages disposant de ressources jugées confortables. Il se limite aux ménages des trois premiers déciles de revenu disponible par unité de consommation (ce critère permet de pondérer le revenu en fonction de la composition du ménage).*

Les objectifs du 6ème PDALHPD de la Lozère en matière de lutte contre la précarité énergétique étaient de :

1. Poursuivre la sensibilisation du public sur la précarité énergétique
2. Poursuivre et développer la prévention en matière de dette énergétique
3. Adapter les dispositifs actuels de lutte contre la précarité énergétique aux évolutions de la législation, notamment suite à la publication de la loi relative à la transition énergétique et pour une croissance verte
4. Poursuivre le repérage et le traitement des situations de précarité énergétique dans le parc privé

### **BILAN GÉNÉRAL : SIX SOUS-ACTIONS SUR HUIT ONT ÉTÉ RÉALISÉES.**

A savoir la mise en place d'un fonds travaux en faveur des ménages défavorisés et l'accompagnement de projets en auto-réhabilitation).

Les mesures de lutte contre la précarité énergétique comprennent un volet préventif, un volet curatif et des outils de politiques publiques.

#### LE VOLET PRÉVENTIF

Il consiste en la mise en place de dispositifs préventifs destinés à améliorer la performance énergétique des logements avec :

- de l'accompagnement énergétique via l'action de l'ALEC-Lozère Energie ;
- l'action de médiation issue de la convention entre EDF et l'ADIL ;
- des réunions, des ateliers d'information et de sensibilisation sur les éco-gestes.

#### LE VOLET CURATIF

- En termes de lutte contre la précarité énergétique, les premières mesures ont été destinées à aider les ménages à payer leurs factures d'énergie. Le bilan annuel du Fonds Solidarité Logement démontre bien une prépondérance de son intervention sur les factures d'énergie. On peut également noter sur la période du Plan, la mise en place du chèque énergie.

#### LES OUTILS DE POLITIQUE PUBLIQUE

- Le programme « Habiter mieux » : en Lozère, durant le 6ème PDALHPD, se sont succédés le PIG "Habiter Mieux" sur la période 2015-2018 puis le PIG de lutte contre la précarité énergétique pour la période 2018-2021. A l'heure de rédaction de ce diagnostic, un projet de nouveau PIG est en cours. On recense également trois différentes OPAH en cours. Au total, pour la période 2016-2020, ce sont 969 dossiers qui ont été accompagnés via le programme "Habiter Mieux" dont 880 dossiers uniquement pour le volet "énergie" concernant 23 propriétaires-bailleurs et 857 propriétaires-occupants.
- Le plan de rénovation énergétique de l'habitat « J'écorénove, j'économise » poursuit un objectif ambitieux avec une montée en puissance pour atteindre 500 000 rénovations par an en 2017 (dont 380 000 logements du parc privé et 120 000 du parc social).

Les perspectives pour le prochain Plan concernant cette action résident dans le fait de développer et renforcer l'accompagnement énergétique FSL (nécessité d'accompagnement dans l'appropriation du diagnostic, échanges avec le bailleur de type médiation propriétaire-bailleur / locataire, diagnostics plus précis...) ; de revoir l'opportunité de créer un fonds de travaux en faveur des ménages défavorisés de type SLIME et d'améliorer la connaissance de la précarité énergétique en Lozère via l'observatoire pour ajuster au mieux les programmes et dispositifs locaux (Sarénov'Occitanie, reconduction PIG, ...)

## Zoom sur la prévention des expulsions

Les ménages rencontrent de plus en plus de difficultés économiques et sociales, fragilisant leur maintien dans le logement, entraînant un risque d'impayé locatif et des menaces d'expulsion. La mobilisation active de tous les partenaires est l'une des clés de réussite de la prévention en la matière.

### BILAN GLOBAL DE CET OBJECTIF : LES 100% DE RÉALISATION SONT QUASIMENT ATTEINTS POUR CETTE ORIENTATION.

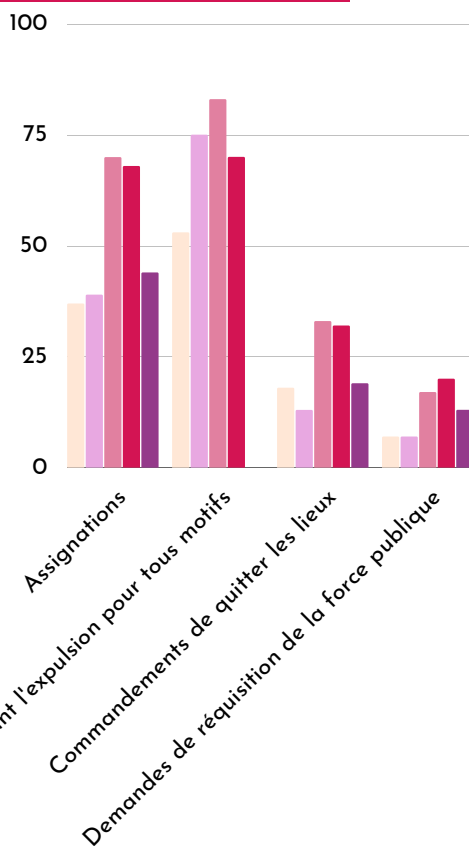
En effet, les actions prévues ont majoritairement été mises en place, toutefois, certaines restent à mettre en œuvre et une adaptation de la prévention est à prévoir au regard notamment du plan Logement d'Abord.

La Lozère est un département pour lequel on dénombre assez peu de procédures (en nombre global et ramené à un indicateur exprimé pour 1000 logements locatifs).

Toutefois, il apparaît un taux de décisions contradictoires (nombre de décisions prises en présence du locataire ou de son représentant) se situant parmi les plus faibles de France métropolitaine.

Quelques chiffres clés : sur la période 2016-2020, on constate globalement une hausse du nombre de procédures et d'expulsions (notamment en 2018 et 2019, sachant que l'année 2020 n'est pas représentative)

#### EVOLUTION DU NOMBRE DE PROCÉDURES D'EXPULSION EN LOZÈRE



Les objectifs du PDALHPD concernant la prévention des expulsions :

- Renforcement de la CCAPEX :
- Révision de la charte de prévention des expulsions
- Améliorer la détection des impayés

#### RENFORCEMENT DE LA CCAPEX

On constate une activité en hausse et assez soutenue tout au long de la période du 6ème Plan : commissions régulières, participation active des membres, évolution du règlement intérieur, ..., sont autant d'évènement ayant contribué au renforcement de la CCAPEX.

#### RÉVISION DE LA CHARTE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS

Dans le cadre du 6ème PDALHPD de la Lozère, une nouvelle charte départementale de prévention des expulsions locatives a été signée le 22 février 2017. L'ADIL, identifiée comme antenne locale de prévention des expulsions, a réalisé ce travail de révision qui prévoyait de consulter l'ensemble des acteurs de la prévention des expulsions locatives.

Les enjeux principaux de cette charte consistent à :

- renforcer le partenariat existant avec, pour objectif, une meilleure coordination des acteurs et des dispositifs mobilisables ;
- renforcer l'action des partenaires pour obtenir une meilleure mobilisation du ménage en impayé de loyer ;
- développer les actions de communication ou d'information dans le but d'améliorer la détection et les signalements des impayés notamment sur le parc privé et communal.

Outre les engagements de l'Etat et du Conseil départemental, co-pilotes de la démarche, la nouvelle charte reprend tous les engagements des partenaires (Etat, Conseil départemental, ADIL, bailleurs sociaux, organismes payeurs CCSS et MSA, UNPI...). Ces engagements se traduisent par des actions et des mesures concrètes dans les divers champs d'actions de la prévention des expulsions locatives.

Il est toutefois à noter que depuis la signature de cette charte en 2017, il n'y a eu aucune réunion de suivi des actions qu'elle prévoyait.

#### AMÉLIORER LA DÉTECTION DES IMPAYÉS

Le bilan est ici plus mitigé.

En effet, si la transmission des commandements de payer à la CCAPEX par les huissiers de justice est obligatoire depuis 2018 et fonctionne, le partenariat avec la CAF et la MSA nécessite encore quelques améliorations (notamment en termes de signalements de changement de situations parfois en décalage du fait d'une automatisation informatique des données).

Sur le travail avec les collectivités locales et les trésoreries pour les impayés de loyers sur le parc de logements communaux, un travail a été engagé mais il s'est avéré assez complexe à mettre en œuvre et chronophage. Il sera donc à poursuivre avec un degré de priorité assez élevé au vu des montants de dettes très élevés des locataires du parc communal signalés en CCAPEX.

Les perspectives pour le prochain Plan en la matière consistent à :

- Poursuivre le travail auprès des collectivités locales et les trésoreries ;
- Développer "l'aller-vers" les ménages en situation d'impayés pour lesquels les acteurs de la CCAPEX n'ont aucune information ni retour des personnes par le circuit "classique" de prise de contact ;
- Développer un accompagnement des locataires pour les inciter à être présent à l'audience ;
- Accompagner la mise en place des nouveaux diagnostics sociaux et financiers qui deviennent contradictoires (décret 01.2021).

## Zoom sur le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le FSL est un dispositif central de l'accès et du maintien dans le logement, c'est en quelque sorte l'outil financier du PDALHPD.

Par ailleurs, de par le nombre de situation qu'il étudie chaque année, et par les liens qu'il peut avoir avec la CCAPEX en matière de dette locative, ou bien avec la MDLHI en matière de logement indigne, cela en fait un lieu d'observation important des questions d'accès et de maintien dans le logement.

Ce travail de diagnostic a aussi permis de révéler la nécessaire coordination entre les dispositifs d'accompagnement : il paraît important de bénéficier d'une vision globale et partagée entre le Département et l'État des moyens mis à disposition pour l'accompagnement social des publics en difficulté.

**LE BILAN GÉNÉRAL QUI SE DÉGAGE DU FSL EST POSITIF : LES ACTIONS PRÉVUES ONT ÉTÉ EN GRANDE PARTIE RÉALISÉES. ON PEUT CONSIDÉRER QU'IL REPRÉSENTE UN OUTIL CONNU ET RECONNU, EFFICACE, AU SERVICE DU PUBLIC DU PLAN.**

Les perspectives à retenir pour le prochain Plan consistent principalement à poursuivre les adaptations du FSL en fonction des problématiques locales. A ce stade quelques pistes de réflexion ont émergé comme la possibilité de financer des actions de désencombrement et/ou de nettoyage des logements en cas de situation d'incurie. Ce sont des questions qui seront travaillées dans le cadre de l'élaboration du 7ème PDALHPD de la Lozère. De même, il a plusieurs fois été fait état de réflexions à mener autour de l'intervention du FSL sur les dettes de loyer à la condition d'une reprise du paiement de deux mois de loyer qui peut apparaître comme une contrainte importante dans certaines situations et une rupture d'équité comparé aux règles d'intervention pour les dettes énergie qui ne prévoient pas ce type de condition.

# AXE 5 : AMÉLIORER LA COMMUNICATION

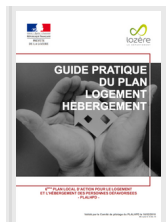
Orientation 1 : Mettre en œuvre un plan de communication stratégique afin d'apporter de la lisibilité sur les dispositifs et les actions du PDALHPD

Action 1 : Informer sur la lutte contre l'habitat indigne	
Action 2 : Apporter de la lisibilité sur l'habitat (aides à l'amélioration de l'habitat, logement des jeunes)	
Action 3 : Informer sur la prévention des expulsions	
Action 4 : Créer un document de présentation du FSL	
Action 5 : Améliorer la connaissance du secteur de l'accueil, hébergement, insertion	
Action 6 : Informer les partenaires sur le dispositif d'intermédiation locative	

Orientation 2 : Améliorer la communication entre les partenaires

Action 1 : Mieux faire connaître l'ensemble du dispositif FSL	
Action 2 : Mieux faire connaître le contingent préfectoral aux partenaires	
Action 3 : Travailler la gestion des cas complexes en lien avec AGILLE	
Action 4 : Promouvoir les principes du logement d'abord	

**BILAN DE L'AXE 2 : IL S'AGIT D'UN ENJEU FORT DU 6ÈME PLAN CAR LE MANQUE DE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE ÉTAIT RESSORTI FORTEMENT LORS DU PRÉCÉDENT BILAN. AUSSI, CET AXE COMPRENAIT UN NOMBRE D' ACTIONS AMBITIEUX (10) IMPLIQUANT DE NOMBREUX PARTENAIRE DU PLAN.**



De nombreux outils de communication (guides, flyers, brochures) ont été réalisés et parmi eux, le guide pratique du plan logement et hébergement qui présente :

- les dispositifs transversaux ;
- les commissions ;
- les dispositifs d'accompagnement ;
- les dispositifs financiers ;
- les acteurs.

Toutefois, un manque de « cohérence » entre les différentes actions de communication a été soulevé. Et pour cause : il s'agit davantage d'actions de communication émanant des partenaires du Plan que d'actions de communication émanant du Plan en lui-même, en tant qu'instance.

Les perspectives en la matière pour le 7ème PDALHPD résident donc dans une réflexion à mener pour harmoniser la communication en lien avec le Plan (charte graphique, logo...) et aux formats des supports de communication à utiliser.

**BILAN GLOBAL DE L'ENSEMBLE DES ACTIONS SATISFAISANT :**



**76% DES ACTIONS ONT ÉTÉ RÉALISÉES**

- 16 ACTIONS À 100%
- 21 ACTIONS À PLUS DE 50% (SOUVENT 60% / 70%)
- 3 ACTIONS À 50%
- 1 ACTION À MOINS DE 50%
- 2 ACTIONS N'ONT PAS DU TOUT ÉTÉ RÉALISÉES

Les acteurs se sont interrogés sur le volume des fiches actions. En effet, ce 6ème Plan contenait 43 fiches-action, ce qui a entraîné des efforts pour les partenaires, notamment eu égard aux moyens humains et financiers, qu'ils ne sont pas certains de pouvoir renouveler ou pérenniser.

Un point de vigilance important devra donc être respecté à ce sujet pour futur 7ème Plan afin de concentrer les efforts autour d'un nombre plus restreint d'action permettant par ailleurs une meilleure lisibilité du Plan en général.

# III. BILAN QUALITATIF : LA PERCEPTION DU PLAN ET DE SES ACTIONS

La sollicitation des acteurs, partenaires et usagers du plan dans cette démarche d'évaluation permet de compléter le bilan d'activité (aspect quantitatif) mais également de mesurer leur degré d'implication dans la vie du 6ème PDALHPD de la Lozère, de satisfaction quant à la réalisation des actions qu'il portait et de leur pertinence quant aux objectifs à atteindre.

La combinaison de trois méthodes a ici été retenue :

- un recueil de la parole des usagers du plan.
- des questionnaires en ligne portant sur la connaissance du plan, de sa gouvernance et interrogeant les participants sur leur appréciation concernant la réalisation des différentes actions ;
- des entretiens individuels menés auprès des pilotes du plan, des référents des actions ou encore des partenaires principaux du plan ;

## 1. LA PERCEPTION DU PLAN PAR LES USAGERS



### Paroles recueillies et méthode choisie

Au vu de la situation sanitaire complexe lors de la réalisation du bilan et des échéances assez restreintes, il a été retenu une solution consistant à la collecte de la parole des usagers par le biais de questionnaires plutôt qu'à l'occasion de rencontres en face à face qui auraient par ailleurs nécessité une préparation et un accompagnement en amont sur le terrain.

En coordination avec les membres du COTECH, un questionnaire a été élaboré à destination des bénéficiaires. Il avait pour objectif d'identifier dans quelle mesure les bénéficiaires ont pu trouver ou non des solutions lorsqu'ils ont rencontré, au cours de leur parcours, des difficultés de logement ou d'hébergement afin de mesurer l'impact des actions prévues par le plan.

- Quelles solutions ont-ils trouvés ?
- Comment ?
- Dans quel délai ?
- Envisagent-ils des améliorations à proposer ?

La complexité de cette démarche a résidé dans la variété des situations des personnes concernées, qui a justifié la mise en place d'un questionnaire spécifique à chaque public cible dont nous voulions recueillir la parole. En effet, entre les personnes hébergées dans une maison relais, un CHRS, les personnes occupant un logement non-décent... la diversité du public bénéficiaire du plan est très forte et ne peut se retrouver dans un seul et même questionnaire.

Il est apparu nécessaire d'accompagner individuellement les enquêtés dans la saisie des réponses afin de recontextualiser la démarche pour laquelle nous les sollicitons et y apporter du sens. Le choix a donc été fait de solliciter les acteurs de terrain accompagnant les usagers pour remplir le rôle de médiateur recueillant les témoignages en favorisant la qualité des réponses au détriment de la quantité.

Le recueil de témoignages issu de cette démarche étant riche et diversifié, il est difficile de le retranscrire sous forme de statistiques.

Les personnes qui ont été interrogées représentent les publics cibles suivants :

- Personnes dépourvues de logement, hébergées temporairement en établissement ou logement de transition (témoignages recueillis par l'intermédiaire des différentes associations d'accueil, d'hébergement et d'insertion départementales) ;
- Personnes victimes de violences intrafamiliales (accompagnées par le CIDFF de la Lozère) ;
- Personnes présentant des conduites addictives (accompagnées par l'association Addictions France - CSAPA de Mende ou par le SSRA du Château du Boy) ;
- Personnes occupant un logement indigne ou non-décent (ayant saisi la Mission Départementale de Lutte contre l'Habitat Indigne dite MDLHI).

34 QUESTIONNAIRES ONT AINSI ÉTÉ COLLECTÉS ENTRE JUIN ET AOÛT 2021 ET PERMETTENT DE DÉGAGER LES ÉLÉMENTS D'ANALYSE SUIVANTS.



## La parole des personnes dépourvues de logement, hébergées temporairement en établissement ou logement de transition

Sur les 8 personnes interrogées, la majorité ont demandé l'accès à un hébergement par le biais d'une association AHI (x5) mais il est à noter qu'une personne déclare avoir été orientée par la police et un autre par une mairie vers le 115. Enfin, une personne a été orientée par une assistante sociale vers le dispositif "maison-relais".

Les délais dans lesquels ils sont entrés dans cet hébergement ne leur ont pas semblé longs, sauf pour une personne (celle orientée sur le dispositif "maison-relais : près de 4 mois d'attente). Pour les autres, deux disent avoir bénéficié d'un accueil en hébergement d'urgence le soir même et trois être entrés moins d'un mois après leur demande.

Les difficultés soulevées par les personnes interrogées sont essentiellement le manque d'offre de logements dans le parc public et privé adapté à la demande (logements anciens, énergivores à un niveau de loyer élevé ou avec une typologie non-adaptée), ce qui rend l'accès à un logement autonome difficile.



## La parole des personnes victimes de violences intrafamiliales accompagnées par le CIDFF

Sur les personnes interrogées, deux sont en cours d'hébergement par une association, la troisième est locataire du parc social après avoir été hébergée par le CIDFF. Elles ont été orientées vers le CIDFF par le commissariat, une assistante sociale ou encore par le 115.

Deux d'entre elles déclarent avoir pu accéder rapidement et sans difficulté à un hébergement tandis qu'une relate des difficultés liées :

- au refus des animaux domestiques en hébergement ;
- au fait que le co-hébergement n'était pas adapté à sa situation ;
- au fait que l'accueil dans un studio ne permet pas d'accueillir les enfants sur des droits d'hébergement.

Une personne sur trois rapporte qu'à son sens, il est difficile d'accéder à un logement autonome en Lozère "car les bailleurs se montrent frileux pour louer leur logement à des ménages précaires et refusent de louer sans garant". Cette personne précise qu'à son sens "lorsque l'on est accompagné par une structure d'insertion, les bailleurs devraient tenir compte des arguments des professionnels accompagnants".



## La parole des personnes présentant des conduites addictives accompagnées par l'association Addictions France - CSAPA de Mende et/ou le SSRA du Château du Boy

15 témoignages ont été recueillis dont 6 concernent des personnes résidant habituellement en Lozère et une souhaitant s'y installer en sortant de cure.

Les pistes d'amélioration soulevées par ces personnes sont :

- un plus grand nombre de logements adaptés ou accessibles par ascenseur,
- un plus grand nombre de logements situés en centre-ville pour contrer les difficultés de mobilité sur le département,
- des attributions de logements sociaux prioritaires lorsque le demandeur est accompagné par un travailleur social et/ou par un médecin.





## La parole des personnes occupant un logement indigne ou non-décent ayant saisi la Mission Départementale de Lutte contre l'Habitat Indigne (MDLHI)

8 témoignages ont été recueillis auprès de locataires.

7 d'entre eux déclarent que l'action de la MDLHI semble adaptée pour répondre aux difficultés rencontrées dans leur logement.

3 personnes ont connu la MDLHI par le biais d'une consultation auprès de l'ADIL de la Lozère, 3 autres par Internet, 1 par une assistante sociale de secteur et 1 par la mairie de sa commune de résidence. 5 personnes se disent satisfaites de leur dossier de saisine (contenu, transmission, suivi et information) et deux estiment qu'il y a un manque d'information et de suivi. Une personne n'a pas d'avis particulier.

Lorsque les usagers ont été interrogés sur les pistes d'amélioration, soit ils n'avaient pour trois d'entre eux pas de remarque à effectuer, soit ils ont réclamé un meilleur suivi de leur dossier (les tenir informés par courrier des décisions des commissions et d'avoir connaissance des intervenants sur leur dossier notamment).

En conclusion, ce qu'il faut retenir du recueil de la parole des usagers :

- Des signaux positifs, notamment en matière d'hébergement - puisque l'aide a été trouvée majoritairement « facilement » et « assez rapidement » dès lors que la personne est rentrée dans le circuit de la prise en charge et de l'accompagnement social - ainsi qu'en matière de lutte contre l'habitat indigne puisque les personnes déclarent que l'action de cette mission a permis de répondre majoritairement à leurs attentes ;
- Des réponses qui interpellent tout de même sur l'état du parc locatif, qu'il soit privé ou social, et sur la disponibilité de logements. Des améliorations sur le suivi des dossiers MDLHI semblent également à envisager.

## 2. SYNTHÈSE DES RETOURS DE QUESTIONNAIRES : LA PERCEPTION DU PLAN PAR LES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA MISE EN ŒUVRE DÉPARTEMENTALE DU PLAN

Au-delà du retour des partenaires et acteurs clés du 6ème PDALHPD, et avant de recueillir la parole des usagers, il est apparu essentiel de s'enquérir auprès des différents acteurs départementaux concernés par la mise en œuvre des actions du plan (au sens large) sur leur connaissance de ces politiques, leur appréciation de leur efficacité et leurs éventuelles suggestions pour le prochain plan.

Ainsi, plusieurs questionnaires en ligne ont été construits :

- Un "questionnaire général" qui visait à interroger les participants sur la connaissance du 6ème PDALHPD, ses enjeux, l'atteinte de ses objectifs et les perspectives du futur plan,
- et
- 9 questionnaires "focus" sur le bilan des actions menées en fonction de chaque public-cible.

Ces questionnaires ont été très largement diffusés puisqu'ils ont été adressés à plus de 350 destinataires relevant de domaines très variés mais concernant tous, de près ou de loin les publics ciblés par le plan (soit en capacité d'apporter une vision éclairée de la déclinaison pratique des actions du 6ème plan « sur le terrain » et leurs effets pour les publics). Parmi ces destinataires, se trouvaient entre autres :

- les différents services de l'Etat, du Conseil départemental ou encore de l'ARS,
- les acteurs départementaux du médico-social,
- les acteurs départementaux de l'hébergement et de l'insertion,
- les acteurs départementaux de l'énergie,
- les acteurs départementaux relevant de l'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap,
- les structures accompagnant les personnes victimes de violence,
- les structures accompagnant les personnes sortant de prison,
- la mission locale, les différents lycées et établissements de formation professionnelle,
- les professionnels du droit (avocat, huissiers, Conseil Départemental d'Accès au Droit, ...),
- les organismes payeurs d'aide au logement,
- les caisses de retraite,
- les mandataires judiciaires,
- les collectivités locales (communes, communautés de communes),
- les agences immobilières...

Le contenu ainsi recueilli a représenté un matériau très riche et d'une grande qualité reflétant un panel assez homogène des différents acteurs départementaux concernés par le PDALHPD. En effet, ont pu répondre à ces questionnaires, à la fois les partenaires clés ayant également été rencontrés lors d'entretiens individuels par la suite mais aussi des acteurs ne participant pas forcément aux travaux du plan.

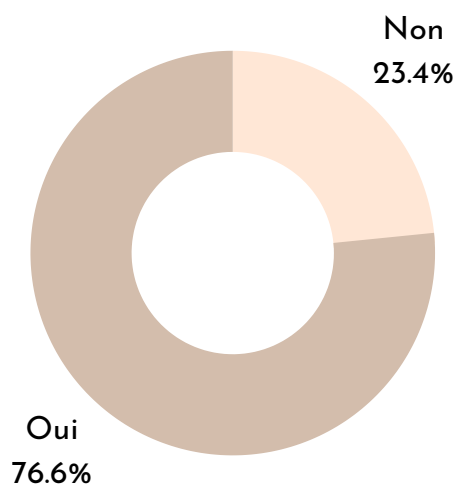
Cette matière a été travaillée afin d'être analysée et synthétisée : elle est le « socle » du bilan qualitatif du 6ème PDALHPD de la Lozère et a été succinctement présentée à l'occasion du séminaire « Logement & Hébergement » organisé le 9 juillet 2021.

## Le questionnaire « général »

Au 11 juin 2021, date de clôture des questionnaires en ligne, 47 réponses avaient été apportées au "questionnaire général" qui visait à interroger les participants sur :

- la connaissance du PDALHPD (connaissance du plan en soi, des modalités de gouvernance et d'organisation de groupe de travail, connaissance des publics cibles et des enjeux du plan) ;
- les enjeux du PDALHPD ;
- les perspectives du futur plan ;
- l'atteinte des objectifs du 6ème plan

### La connaissance du plan



Sur les 47 personnes ayant répondu au questionnaire, une très large majorité déclare avoir une connaissance préalable du PDALHPD. Parmi celles-ci, plus de 75% sont directement concernés par la mise en œuvre des actions du plan tandis que 19% en ont entendu parler sans se sentir véritablement concernés.



Par contre, les modalités de gouvernance et les membres associés sont majoritairement méconnus (pour plus de 57%). Ainsi, et sans surprise, presque 55% des personnes ayant répondu au questionnaire expriment le besoin d'améliorer l'interconnaissance des membres et de leurs rôles respectifs qui est jugée trop faible.

S'agissant des CORES (comités responsables), leur fréquence et durée sont jugées largement adaptées (+84%). L'animation est jugée adaptée également pour la majorité des répondants mais près de 41% des répondants estiment un besoin d'améliorer l'animation.

S'agissant des COTECH (comités techniques), leur fréquence, durée et animation sont également jugées cohérentes dans l'ensemble même si 45% des réponses expriment le besoin d'une meilleure animation, 35% que leur fréquence est à adapter et 29% que la durée des COTECH est trop élevée.

Dans le droit fil du constat ci-dessus, l'organisation de groupes de travail thématiques est à repenser pour 75% des répondants : 30% sollicitent la tenue de groupes de travail de façon plus fréquente.

Il est également à noter que 10 personnes n'étant pas membre des commissions (CORES et/ou COTECH) ont exprimé le souhait d'y participer à l'avenir. Leurs coordonnées ont été transmises au Conseil Départemental ainsi qu'aux services de l'Etat afin de les intégrer dans les listes de diffusions et les inviter aux prochains comités.

Concernant les enjeux du PDALHPD, le plus connu s'avère être celui de l'AHJ (accueil, hébergement et insertion) pour plus de 47% des participants, viennent ensuite pour un même nombre de réponses, les thématiques de l'accès au logement et du maintien dans le logement.

Pour parvenir à la réalisation de ces enjeux, un certain nombre d'axes et d'orientations avaient été définis par le 6ème PDALHPD de la Lozère. Pour l'essentiel d'entre eux (12), il a été demandé aux participants des questionnaires de livrer leur appréciation à ce sujet, les réponses proposées étaient :

- en adéquation avec les besoins ;
- à améliorer ;
- ne semble plus (ou pas) constituer un levier efficace.

## Réussites et efforts à produire

Trois axes/orientations sur les 12 évalués ont été déclarés "adaptés" à plus de 50% par les répondants au questionnaire :



53%

1. La création de l'observatoire du logement ;



58%

2. La prévention des expulsions locatives ;



55%

3. Le renforcement du rôle du FSL comme outil d'accès et de maintien dans le logement.

En parallèle, les trois axes/orientations sur les 12 évalués qui ont été jugés les plus à "améliorer" sont :



89%

1. La lisibilité du PDALHP et de ses dispositifs ;



78%

2. Le développement de solutions d'hébergement et d'accompagnement innovants ;



78%

3. L'amélioration de la communication entre les partenaires.  
Ce point, notamment est à mettre en correspondance avec le besoin d'améliorer l'interconnaissance des membres et de leurs rôles respectifs qui s'est révélé plus en amont dans le questionnaire.

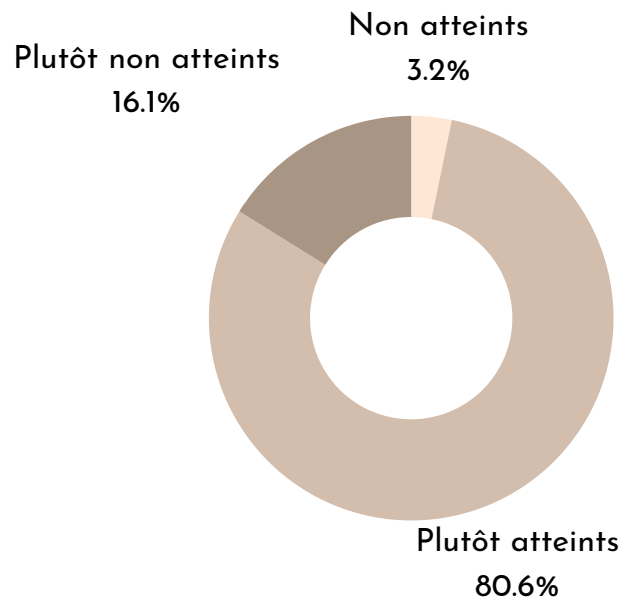
## Freins et difficultés qui perdurent

Les participants ont ensuite été invités à exprimer de façon ouverte (expression libre) les difficultés qui semblent perdurer selon eux en matière d'accès à l'hébergement, à l'insertion et au logement ainsi qu'en termes de maintien dans le logement autonome. 27 participants ont répondu à cette partie du questionnaire.

De façon transversale et globale, il est à retenir des réponses apportées que les freins et difficultés qui compliquent encore aujourd'hui l'insertion, l'accès à l'hébergement ou la fluidité du parcours de l'hébergement vers le logement autonome sont :

- le manque d'efficacité énergétique des logements, tant dans le parc public que privé ;
- la tension du parc locatif sur le bassin de vie de Mende ;
- l'absence ou la rareté des infrastructures de transports ne permettant pas aux personnes en grande précarité de s'éloigner du centre-ville de Mende et des autres principales villes lozériennes ;
- la stigmatisation du public et les appréhensions des bailleurs à louer aux personnes en grande précarité/difficulté ;
- le manque de diversité sur le type d'hébergement proposé (résidence sociale, foyer de jeune travailleur, pension de famille...) ;
- le manque de lisibilité sur les dispositifs ou leur sous-mobilisation et/ou de coordination entre les différents acteurs.

## Constats et pistes futures



Une très large majorité de participants estime "plutôt atteints" les objectifs portés par le 6ème PDALHPD de la Lozère. 3,2% ont même estimé l'atteinte totale des objectifs.

16,1% des interrogés estiment les objectifs du plan plutôt "non-atteints" à l'heure du bilan et qu'il faut donc pousser plus avant les axes d'action tendant à leur réalisation.

Sur 31 personnes qui ont répondu à cette question, 25 ont estimé que les objectifs étaient plutôt atteints, 5 plutôt non-atteints. Seule 1 personne a répondu "atteints".

C'est donc un constat positif qui se dégage ici puisque quasiment 84% des personnes interrogées estimes atteints les objectifs fixés en 2016 pour tout ou partie et ce, en 2021.

Il a été demandé aux 5 personnes ayant répondu que les objectifs du 6ème PDALHPD avaient été "plutôt non atteints" de préciser les freins et difficultés pouvant expliquer cette situation.

Ainsi, les réponses apportées sont les suivantes :



*"Communication à améliorer, rénovation des logements à encourager et création de logements accessibles aux faibles revenus."*

*"Mobilité territoriale, temps administratifs, accès aux documents."*

*"Au sujet de l'habitat alternatif de plus en plus sollicité par nos publics, il s'avère que de nombreux écueils demeurent pour une adéquation concrète sur le terrain."*

*"Le temps de rencontre entre les partenaires est difficile vu les plannings des uns et des autres."*



## Les perspectives d'amélioration pour le futur 7ème PDALPHD selon les participants au questionnaire :



*"Valoriser les réussites - communication envers les bailleurs"*

*"Coordinateur de terrain et référent, tout en proposant des contrats d'inclusion progressive"*

*"Personnes âgées dans la perspectives de développer l'habitat inclusif et la vie partagée"*

*"Communiquer, étendre le champ des partenaires"*

*"Appuyer les structures adaptées gage d'un meilleur suivi et de professionnalisme"*

*"Création d'équipes mobiles pluri-professionnelles pour aller vers les ménages en difficultés en travaillant conjointement avec les bailleurs, le CD48, les asso AHI, les services de santé pour proposer de la prévention et d'intervenir en amont et avant que de grosses difficultés s'installent. Travail possible sur les difficultés budgétaires, les relations de voisinage, la mobilité, la gestion administrative, l'accès aux soins, l'orientation vers des partenaires, les consommations énergétiques... et selon les demandes et besoins de chaque ménage."*

*"Proposer une offre de logements adaptée pour les jeunes : isolés, étudiants, en apprentissage, au chômage... Réflexion à mener sur une offre de logements pour les personnes âgées (logements accessibles..)"*



Les participants au questionnaire se sont également exprimés autour des perspectives d'amélioration à intégrer dans le prochain PDALHPD de la Lozère.

Voici leurs réponses telles qu'elles ont été délivrées :

- Valoriser les réussites - communication envers les Bailleurs
- Coordinateur de terrain et référent, tout en proposant des contrats d'inclusion progressive
- Personnes âgées dans la perspective de développer l'habitat inclusif et la vie partagée
- Communiquer, étendre le champ des partenaires
- Appuyer les structures adaptées gage d'un meilleur suivi et de professionnalisme
- Création d'équipes mobiles pluri-professionnelles pour aller vers les ménages en difficultés en travaillant conjointement avec les bailleurs, le CD48, les asso AHI, les services de santé pour proposer de la prévention et d'intervenir en amont et avant que de grosses difficultés s'installent. Travail possible sur les difficultés budgétaires, les relations de voisinage, la mobilité, la gestion administrative, l'accès aux soins, l'orientation vers des partenaires, les consommations énergétiques... et selon les demandes et besoins de chaque ménage.
- Proposer une offre de logements adaptée pour les jeunes : isolés, étudiants, en apprentissage, au chômage... réflexion à mener sur une offre de logements pour les personnes âgées (logements accessibles...)

## Les questionnaires « focus »

Afin d'évaluer au mieux les actions spécifiques du plan envers chaque type de public prioritaire, des questionnaires "focus", complémentaires au questionnaire général ont été mis en place :

- Jeunes - 25 ans ;
- Personnes avec troubles psy, conduites addictives ou problématiques sanitaires ;
- Personnes victimes de violences intrafamiliales ;
- Ménages en précarité énergétique ou difficultés économiques ;
- Personnes âgées et/ou handicapées ;
- Ménages occupant des logements indignes ou non-décents ;
- Ménages dépourvus de logement, de bonne foi menacés d'expulsion sans relogement, hébergés temporairement en établissement ou logement de transition ;
- Personnes sortant de prison.

Pour chacun de ces questionnaires focus, une synthèse des réponses produite a été réalisée.

Les pourcentages exprimés dans cette partie expriment le pourcentage de répondants qui se sont exprimés en ce sens.

**Exemple :** « Il apparaît depuis 2016 que le nombre de jeunes de - 25 ans isolés ou en rupture familiale avec des difficultés d'accueil/hébergement ou d'accès au logement sur le département de la Lozère a augmenté (60%) ».  
Cela signifie que 60% des participants au questionnaire ont exprimé une augmentation du nombre de jeunes de - 25 ans isolés ou en rupture familiale avec des difficultés d'accueil/hébergement ou d'accès au logement sur le département de la Lozère.

---

## Questionnaire « Jeunes de moins de 25 ans »

AU 11 JUIN 2021,  
DATE DE  
CLÔTURE DES  
QUESTIONNAIRES  
EN LIGNE, **10 RÉPONSES  
ONT ÉTÉ  
APPORTÉES.**

Il apparaît depuis 2016 que le nombre de jeunes de - 25 ans isolés ou en rupture familiale rencontrant des difficultés d'accueil/hébergement ou d'accès au logement sur le département de la Lozère a augmenté (60%) et leur accès à l'hébergement ou au logement n'a pas progressé (+80%).

Pour autant, 50% des répondants estiment que l'insertion des jeunes de moins de 25 ans s'est plutôt améliorée.

En matière d'adéquation de l'offre d'accueil et d'hébergement au regard des besoins, il apparaît une tension importante à l'échelle du département et plus particulièrement du bassin de vie de Mende, une tension sur les bassins de vie de Florac et Marvejols et que l'offre est adaptée sur le bassin de vie de Langogne.

L'offre de logement a été, quant à elle, appréciée en forte tension au niveau mendois, en tension à l'échelle départementale ainsi que sur les bassins de vie de Florac et Saint-Chély mais adaptée sur les bassins de vie de Marvejols et Langogne.

La création d'un dispositif spécifique pour l'accueil des jeunes (type foyer de jeunes travailleurs ou résidence sociale) apparaît comme nécessaire et urgente sur le bassin de vie de Mende.

Les freins d'accès au logement autonome des jeunes de - 25 ans isolés ou en rupture familiale depuis 2016 sur le territoire départemental ne semblent pas avoir subi d'évolution sensible. Ils demeurent essentiellement liés à un manque d'information préalable de ces publics (mal préparés à l'accès au logement autonome pour 70% des répondants) et à leur grande précarité (sans emploi, très faibles ressources, manque de mobilité...).

## Questionnaire « Personnes avec troubles psychiques, conduites addictives ou problématiques sanitaires »

AU 11 JUIN 2021,  
DATE DE  
CLÔTURE DES  
QUESTIONNAIRES  
EN LIGNE, **7 RÉPONSES  
ONT ÉTÉ  
APPORTÉES.**

Il apparaît depuis 2016 que le nombre de personnes concernées sur le département de la Lozère n'a pas subi d'évolution sensible (71%) et que leur accès à l'hébergement ou au logement n'a pas progressé (+70%).

En matière d'adéquation de l'offre d'accueil et d'hébergement au regard des besoins, il apparaît qu'il y a une tension à toutes les échelles (département et principaux bassins de vie) mais principalement au niveau départemental ainsi que sur Mende et Florac.

La création de dispositifs d'accompagnement spécifiques et adaptés avec un volet "soins" beaucoup plus important (lit halte soins santé par exemple) fait défaut d'après les personnes qui ont répondu à ce questionnaire.

L'une des personnes ayant participé à ce questionnaire à d'ailleurs soumis une proposition pour le 7ème plan :

*« Un accompagnement adapté qui pourrait se développer sous la forme d'un GEM proposant des logements individuels sur un bâtiment collectif œuvrant sous l'égide de la psychothérapie institutionnelle où de multiples intervenants de tous horizons, offriraient la possibilité d'une constellation transférentielle. »*

Le parcours de l'hébergement au logement autonome pour ce public a été apprécié comme plutôt difficile (71%). Les personnes ayant répondu au questionnaire ont souhaité souligner la stigmatisation de ce public auprès des bailleurs ainsi que la priorité à donner à la question du soin et de l'expérimentation.

---

## Questionnaire « Personnes victimes de violences intrafamiliales »

AU 11 JUIN 2021,  
DATE DE  
CLÔTURE DES  
QUESTIONNAIRES  
EN LIGNE, **4 RÉPONSES  
ONT ÉTÉ  
APPORTÉES.**

Il apparaît depuis 2016 que le nombre de personnes victimes de violences intrafamiliales sur le département de la Lozère s'est plutôt amélioré (75%) et l'évolution de l'offre des solutions d'hébergement ou d'accès au logement autonome n'a pas progressé (pour 75% des répondants).

En matière d'adéquation de l'offre d'accueil et d'hébergement au regard des besoins, il apparaît une tension à l'échelle départementale ainsi que du bassin de vie mendois.

Le parcours de l'hébergement au logement autonome pour ce public a été apprécié comme plutôt fluide pour l'ensemble des participants et les freins d'accès à l'hébergement de ce public ne semble pas avoir subi d'évolution sensible (100%).

Il est à noter que les participants ont répondu que les freins compliquant le parcours de l'hébergement au logement autonome de ces personnes sont les démarches administratives complexes et les relations d'emprise avec le conjoint.



## Questionnaire « Ménages en précarité énergétique ou difficultés économiques »

AU 11 JUIN 2021,  
DATE DE CLÔTURE  
DES  
QUESTIONNAIRES  
EN LIGNE,

9 RÉPONSES  
ONT ÉTÉ  
APPORTÉES.

Il apparaît depuis 2016 que le nombre de personnes concernées sur le département de la Lozère a augmenté (67% des exprimés).

L'offre de solutions de logement pour ces ménages ne semblent pas avoir progressé mais leur accès à un logement autonome et indépendant s'est plutôt amélioré (+62%).

En matière d'adéquation de l'offre de logement, elle a été appréciée en tension au niveau du bassin de vie mendois mais adaptée au niveau du reste du territoire, y compris à l'échelle départementale.

Les freins d'accès au logement et de maintien dans celui-ci ne semblent pas avoir progressé. Les répondants se sont largement exprimés sur la nature de ceux-ci.

On peut retenir l'expression « Des loyers élevés sur le parc privé et sur le parc récent des bailleurs sociaux. Des charges élevées sur les logements non adaptés du parc privé voire public (vieux logements énergivores), un manque de garanties (caution), une offre de logements ne répondant pas toujours aux besoins des ménages (réflexion à mener sur les besoins !) ». vient synthétiser ce qui a pu être exprimé en la matière, à savoir :

Piste d'amélioration exprimée dans les réponses apportées à ce questionnaire focus :  
"Les mesures d'accompagnement ne sont pas assez mobilisées et lorsqu'elles le sont, l'accompagnement est très limité en nombre d'heures et portent surtout sur l'accès et peu sur le maintien. De plus, le manque d'adhésion des personnes freine l'efficacité des mesures. L'aller vers n'est pas encore suffisamment développé en Lozère. Les mesures d'accompagnement dans le logement du Département (ASLL) sont peu développées. Le plan devra s'attacher à travailler sur le contenu des mesures, sur le quotidien des travailleurs sociaux (trop de bureaucratie au détriment des personnes à accompagner...) Pas assez de coordination et de communication avec les bailleurs sociaux !! »

---

## Questionnaire « Personnes âgées et/ou handicapées »

AU 11 JUIN 2021,  
DATE DE  
CLÔTURE DES  
QUESTIONNAIRES  
EN LIGNE,

5 RÉPONSES  
ONT ÉTÉ  
APPORTÉES.

Il apparaît depuis 2016 que le nombre de personnes âgées ou handicapées avec des difficultés d'accès au logement ou de maintien dans celui-ci, sur le département de la Lozère, n'a pas subi d'évolution sensible (pour 60% des exprimés).

La question de l'offre de solution de logements adaptés semble s'être améliorée dans le parc public mais ne pas avoir évolué dans le parc privé. L'adéquation de l'offre de logement au regard des besoins de ces publics a été jugée en tension à l'échelle départementale mais aussi sur l'ensemble des bassins de vie des principales villes lozériennes.

Les difficultés qui persistent à ce jour soulevées par les répondants sont :

- le manque d'offre de logements adaptés
- l'absence d'anticipation des besoins futurs en matière de perte d'autonomie pour les propriétaires-occupants et la difficulté
- le financement le reste à charge en cas de travaux.

## Questionnaire « Ménages occupant des logements indignes ou non-décents »

AU 11 JUIN 2021,  
DATE DE  
CLÔTURE DES  
QUESTIONNAIRES  
EN LIGNE, **7 RÉPONSES  
ONT ÉTÉ  
APPORTÉES.**

Il apparaît depuis 2016 que le nombre de personnes occupant des logements indignes ou non-décent avec des difficultés d'accès à un nouveau logement ou de maintien dans celui-ci, sur le département de la Lozère, n'a pas connu d'évolution sensible.

La question de l'occupation de logements indignes ou non décents s'est plutôt améliorée pour les locataires du parc privé tandis qu'elle n'a pas subi d'évolution sensible pour les locataires du parc social ou pour les propriétaires-occupants. Cette problématique est identiquement prégnante sur l'ensemble des bassins de vie lozériens.

100% des répondants connaissent la Mission Départementale de Lutte contre l'Habitat Indigne (MDLHI) mais 15% déclarent ne pas connaître son fonctionnement. Pour effectuer la saisine de cette mission, les travailleurs sociaux peuvent les accompagner dans la démarche ou réorienter les ménages vers l'ADIL. La communication au sujet de l'existence de la MDLHI, de son fonctionnement et des conséquences de sa saisine est jugée insuffisante pour 83% des répondants.

Les dispositifs d'aides financières pour la réalisation de travaux pour des logements indignes ou non décents sont connus et conseillés par plus de 80% des participants.

---

## Questionnaire « Ménages dépourvus de logement, de bonne foi menacés d'expulsion sans relogement, hébergés temporairement en établissement ou logement de transition »

AU 11 JUIN 2021,  
DATE DE  
CLÔTURE DES  
QUESTIONNAIRES  
EN LIGNE, **5 RÉPONSES  
ONT ÉTÉ  
APPORTÉES.**

Il apparaît depuis 2016 que le nombre de personnes concernées sur le département de la Lozère, a augmenté (pour 60% des répondants). L'offre de solutions d'accueil/hébergement s'est elle aussi améliorée (60%).

Il ressort qu'il existe aujourd'hui une adéquation assez équilibrée sur l'ensemble des bassins de vie, excepté sur celui de Mende où l'offre semble être en tension par rapport aux besoins d'hébergement des ménages dépourvus de logement, de bonne foi menacés d'expulsion sans relogement ou hébergés temporairement.

Les freins d'accès à l'hébergement de ces publics ne semblent pas avoir subi d'évolution sensible depuis 2016 sur le territoire départemental.

Les répondants au questionnaire se sont tout de même exprimés sur la nature des freins perdurant encore aujourd'hui : globalement, il est à retenir une inadéquation entre l'offre et la demande, notamment en matière de temporalité et solutions proposée. La question de la stigmatisation des publics et de la présence d'animaux domestiques est également soulevée.

Le parcours de l'hébergement au logement autonome pour ce public a été apprécié comme plutôt fluide (80%).

## Questionnaire « Personnes sortant de prison »

AU 11 JUIN 2021,  
DATE DE  
CLÔTURE DES  
QUESTIONNAIRES  
EN LIGNE,

**6 RÉPONSES  
ONT ÉTÉ  
APPORTÉES.**

Il apparaît depuis 2016 que le nombre de personnes concernées sur le département de la Lozère, n'a pas subi d'évolution sensible (pour + de 83% des répondants).

L'offre de solutions d'accueil/hébergement n'a pas progressé elle non plus (+83%).  
Il ressort qu'il existe aujourd'hui une tension à l'échelle du département et du bassin de vie de Mende entre l'offre et les besoins d'hébergement des personnes sortant de prison.

Les freins d'accès à l'hébergement de ces publics ne semblent pas avoir subi d'évolution notable depuis 2016 sur le territoire départemental.

Les répondants au questionnaire se sont tout de même exprimés sur la nature de ceux qui perdurent encore aujourd'hui : globalement, il est à en retenir un manque d'accompagnement et d'information préalable des personnes ainsi qu'un manque de disponibilité des places.

**Piste d'amélioration exprimée dans les réponses apportées à ce questionnaire focus :**

*« Besoin de créer un autre lieu d'hébergement extérieur au CHRS notamment pour les placements extérieurs ».*

# 3. SYNTHÈSE DES ENTRETIENS : LA PERCEPTION DU PLAN PAR LES ACTEURS ET PARTENAIRES CLÉS

Au-delà de la liste de diffusion comprenant plus de 350 contacts qui a été retenue pour l'envoi des questionnaires en ligne ainsi que pour l'invitation au séminaire "Logement & Hébergement" et aux groupes de travail collectif qu'il comportait, un certain nombre d'entretiens ont été organisés avec les principaux partenaires impliqués sur les domaines de l'AHJ, du logement et de l'accompagnement social, sanitaire et médico-social à l'échelle départementale.

## Les partenaires rencontrés

17 rencontres ont été organisées entre l'ADIL de la Lozère et les partenaires clés du Plan entre mi-mai et fin juillet 2021. Ces partenaires ont été validés à l'occasion d'un COTECH du fait de leur implication dans la mise en œuvre des actions du Plan ainsi que de leur connaissance du contexte territorial et des enjeux du département en matière d'hébergement, de logement et d'accompagnement des publics cibles.

Les personnes rencontrées ont été à la fois celles impliquées sur le terrain, dans la mise en œuvre opérationnelle du Plan et celles situées à un niveau plus stratégique.

D'une durée moyenne de 2h30, ces entretiens auront permis d'aller recueillir une parole libre en termes de retours d'expérience, de difficultés, de bonnes pratiques à institutionnaliser ou encore de pistes à envisager pour l'élaboration du 7ème PDALHPD de la Lozère.

Les partenaires qui ont été rencontrés sont :

- Mme BOURGADE, élue du Conseil départemental de la Lozère et référente "logement" en juin 2021;
- Les services du Conseil départemental dont les 5 Maisons Départementales des Solidarités ;
- Le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation ;
- Le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles ;
- Lozère Habitations ;
- Polygone ;
- La CAF ;
- Les associations "Quoi d'9", "La Traverse" et "La Perm" ;
- L'UNPI 48 (association départementale représentant les propriétaires-bailleurs privés),
- Le SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation).

L'ensemble des entretiens a été mené selon une trame communiquée à l'avance permettant ainsi à chacun de se préparer à l'échange.

Cette trame abordait les points suivants :  
Bilan des actions & Perception du Plan ;  
Axes de progrès & Idées/propositions pour l'élaboration du futur plan.

Le bilan effectué par les partenaires est ci-dessous retranscrit dans 3 grandes catégories :  
la perception du Plan,  
la gouvernance et le suivi du Plan,  
les axes de progrès.

Le bilan des actions effectué par les partenaires a permis de faire émerger des constats sur différentes thématiques du plan à partir desquels des pistes de travail seront retenues pour l'élaboration du futur PDALHPD de la Lozère.



En préambule, il est important de souligner que l'ensemble des acteurs et partenaires rencontrés saluent les différentes actions portées par le plan et y reconnaissent une grande efficacité avec un bilan général globalement positif sur la réalisation des objectifs du PDALHPD. Néanmoins, le but de cette démarche étant de faire émerger des axes d'amélioration, il sera généralement rapporté ici les éléments sur lesquels semblent demeurer un besoin d'évolution.

## a. La perception du plan : un outil cohérent mais trop institutionnel

### ASPECTS POSITIFS :

- Apporte une vision d'ensemble des dispositifs
- Inclut la thématique de la participation des usagers qui est un enjeu fort à l'heure actuelle dans les pratiques d'accompagnement
- Politiques de lutte contre l'habitat indigne et de lutte contre la précarité énergétique porteuses de sens et d'actions efficaces
- Fait bien ressortir le FSL comme outil financier du plan
- Peut permettre de définir et orienter les axes de travail puis de rationaliser et prioriser les actions

### ASPECTS NÉGATIFS :

- Manque de coordination, de mise en cohérence des actions
- Format retenu pour la participation des usagers non adapté car la prise de parole des usagers en comité responsable n'est pas facilitée par le format solennel de l'exercice et leur retour d'expérience en est par conséquent, affaibli. De plus, ce format nécessite d'être travaillé en amont, ce qui peut « essouffler » les usagers du plan qui changent assez souvent au cours de la vie du plan (les dispositifs dans lesquels ils s'inscrivent étant par définition, transitoires).
- Manque un discours commun, des temps de partages d'expériences, d'interconnaissance entre membres
- Plan qui revêt une trop grande dimension institutionnelle (il ne fait pas « corps » pour les partenaires)
- Fiches-actions trop nombreuses

### PISTES D'AMÉLIORATION :

- Connaître ce que font les autres partenaires et préciser le rôle de chacun par souci de complémentarité et de clarté
- Valoriser les actions par de la communication en construisant un discours commun
- Partager de l'expérience
- Laisser place à l'expérimentation
- Développer les actions multi partenariales pour rassembler les acteurs et rendre concrètes et opérationnelles les actions et réunions de travail
- Envisager moins de fiches-actions
- Repenser l'implication des usagers.

## b. Gouvernance : une organisation pertinente mais à repenser

### ASPECTS POSITIFS :

- Rythme de 2 COTECH par an et d'un COTECH chaque 6 semaines environ semble adapté
- Durée des CORES adaptée
- Animation des CORES et des COTECH adaptée

### ASPECTS NÉGATIFS :

- Durée des COTECH jugée trop importante et dont le fond est parfois apprécié comme étant trop éloigné de la mise en pratique des actions = perte de participants
- Manque de points d'étapes annuels avec les partenaires en dehors du cadre « institutionnel » du CORES
- Manque d'un référent dédié à la coordination et à l'animation du plan qui remplirait également le rôle de fonction support pour les acteurs concernés par la mise en œuvre des actions du plan

### PISTES D'AMÉLIORATION :

- Recontextualiser en CORES le plan, ses actions, ses partenaires
- Développer les modalités de concertation et de communication entre partenaires
- Intégrer la notion d'efficience dans les actions menées (notions de temporalité, de concrétude, d'adaptation...)
- Repenser les COTECH sur le format de groupes de travail thématiques afin de relancer la dynamique de travail participative
- Prévoir une évaluation continue et participative pour faire évoluer les actions sur la durée du Plan et récolter la parole des usagers et partenaires

### c. Axes de progrès identifiés par les partenaires

- La question de l'accompagnement des publics cibles a été abordée avec une forte récurrence par les partenaires et acteurs du plan qui souhaitent exprimer en la matière :
  - un besoin de renforcer l'accompagnement dans le logement (+ soutenu et/ou + long) et de créer un véritable accompagnement concerté sur le volet "santé/soin" ;
  - l'importance de décloisonner les différents dispositifs d'accompagnement ;
  - un constat de sous-mobilisation du dispositif du bail glissant ;
  - un intérêt à favoriser l'hébergement de stabilisation pour sécuriser le parcours des publics.
- Innover et notamment sur la question de solutions d'hébergement alternatif (besoin plutôt localisé sur les secteurs des Cévennes, de Mende et Marvejols et de façon discontinue. Travail à mener avec les élus)
- Inciter le développement d'offre de logements (en tension sur Mende et en très grande tension sur le secteur des Cévennes où il y a une pénurie d'offre accrue depuis la crise sanitaire)
- Besoin de s'adapter et de renforcer l'accompagnement dans le logement (+ soutenu et/ou + long) et l'accompagnement sur le volet "santé/soin"
- Questionnements sur la création d'une AIVS;
- Constat général à l'échelle départementale d'un parc locatif privé plutôt vieillissant et énergivore
- Augmenter le recours au dispositif du bail glissant
- Travailler avec les élus sur le parc de logements communaux (problèmes importants qui existent depuis longtemps tels que signalement des impayés trop tardifs, logements énergivores, gestion locative fragile)
- Parcours complexe pour les personnes âgées qui souhaitent se lancer dans une adaptation de leur logement en mobilisant des subventions (difficultés pour la première prise de contact avec un opérateur, délais de montage de dossier assez longs ; interlocuteurs nombreux dont le rôle n'est pas clair pour les usagers...)
- CCAPEX et MDLHI : nécessité d'avoir plus de suivi (+ de communication sur les commissions et leurs comptes rendus à l'égard des usagers et de ceux qui les accompagnent) et d'une + grande communication avec les bailleurs sociaux
- Adapter le règlement du FSL (Certains gestes de travaux non-subventionnables notamment sur le traitement des situations d'incurie;
- Envisager des actions de médiation qui sont de plus en plus sollicitées par les locataires en situation de fragilité et craignant de faire valoir leurs droits face à leur bailleur
- Travailler la détection des logements énergivores ou potentiellement indignes/non-décents (notamment en prenant compte des indicateurs inutilisés jusqu'à présent comme la récurrence d'une aide FSL "énergie")
- Lever les freins importants liés à la mobilité.

# IV. ENJEUX & PERSPECTIVES

Afin de partager puis compléter le bilan quantitatif et qualitatif du 6ème PDALHPD de la Lozère, et d'identifier les axes stratégiques du prochain Plan, un séminaire « Logement & Hébergement » a été organisé 9 juillet 2021 avec l'ensemble des acteurs du Plan.

La même liste de diffusion que pour l'envoi des questionnaires a été utilisée pour adresser les invitations par mail à ce séminaire de travail, soit plus de 350 personnes conviées.

Le taux d'ouverture du mail d'invitation est assez faible : en effet, sur 371 courriels adressés, 370 ont été délivrés et seulement 123 ouverts (36% des destinataires ont ouvert le mail d'invitation).

Sur le nombre de personnes ayant ouvert le courriel d'invitation à participer au séminaire, 57 se sont inscrits, soit quasiment la moitié.

Ainsi, plus de 50 personnes se sont réunies lors de ce séminaire et ont apporté leur connaissance et leur expertise pour identifier les enjeux et formuler des propositions qui alimenteront le prochain PDALHPD.

Ce travail a été mené autour de 4 thématiques identifiées préalablement, notamment en lien avec les données recueillies à l'occasion de l'établissement du bilan quantitatif et qualitatif puis validés par le COTECH (comité technique) à l'issue des premiers résultats de l'évaluation.

Ces 4 thématiques ont généré des questions évaluatives et ont fait l'objet de travail en sous-groupes à l'occasion de cette journée de séminaire :



1. COMMENT FAIRE ÉVOLUER L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT DANS LE CONTEXTE DU LOGEMENT D'ABORD ?

2. VERS UN OBJECTIF DE ZÉRO EXPULSION (SANS RELOGEMENT) EN LOZÈRE

3. APPORTER UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX SITUATIONS DE MAL LOGEMENT (LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE)

4. INNOVER EN MATIÈRE DE SOLUTIONS D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT : IMAGINER ET METTRE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS NOUVELLES ET/OU INNOVANTES (HABITAT ALTERNATIF, INCLUSIF, PARTAGÉ, COLLABORATIF, INTERGÉNÉRATIONNEL...)



4 sous-groupes de participants avaient été constitués, chacun ayant un parcours d'atelier prédéfini. Ainsi, l'ensemble des personnes présentes au séminaire a eu la possibilité de s'exprimer sur chacune des thématiques.

Les modalités d'animation de chaque atelier avaient été travaillées en amont : des techniques différentes ont été retenues en fonction de la thématique à travailler afin de faciliter la prise de parole, la fluidité des échanges et l'émergence de constats/propositions.

Ce séminaire a ainsi marqué une transition temporelle et méthodologique entre la phase d'évaluation du 6ème Plan (restitution synthétique des données du bilan) et la phase d'élaboration du futur 7ème PDALHPD (différents temps de travail collectif sur les enjeux à retenir).

Ces ateliers ont permis d'identifier les besoins/enjeux et propositions synthétisés dans le tableau suivant.

# 1. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET PROPOSITIONS IDENTIFIÉS

## ATELIER

## ENJEUX / BESOINS

## PROPOSITIONS / PISTES

Comment faire évoluer l'accompagnement vers et dans le logement dans le contexte du logement d'abord ?

Besoin de lisibilité et de communication ciblée sur les différents dispositifs de l'AHl.

Besoin de simplification administrative

Problèmes de mobilité et par conséquent de couverture territoriale des dispositifs

Mettre l'accompagnement social au service des besoins des usagers en prenant mieux en compte leur participation, leur temporalité, en valorisant leurs compétences, en sortant de la logique descendante.

Le terme d'«*accompagnement adapté en créant une offre adéquate*» est apparu régulièrement, ainsi que l'accompagnement spécialisé = nécessité de développer une offre de logement et de services adaptée avec des logements peu énergivores

Diminuer les difficultés liées à la temporalité imposée sur les dispositifs et le changement de professionnel

Garantir la complémentarité des dispositifs

Maintenir le lien avec les bailleurs, les sécuriser en mettant en place des accompagnements et travailler sur le partage des informations.

Identification d'interlocuteurs privilégiés dans les administrations

Développer l'offre d'hébergement

Mettre en place une AIVS

Prévoir des programmes de réhabilitation des logements

Provoquer un réel engagement politique (CD + État) en se donnant les moyens et les capacités d'innover

Accompagner le changement de pratiques.

Construire autour d'un professionnel référent pour garantir la cohérence et la sécurisation du parcours de la personne et créer des passerelles entre les intervenants

Vers un objectif de zéro expulsion (sans relogement) en Lozère

Besoin de détecter les situations d'impayés plus en amont / + anticipation

Améliorer la prévention avant l'entrée dans les lieux sur le choix du logement par le ménage

Sensibiliser les bailleurs privés/communes sur ces situations, notamment pour sortir des représentations / jugement et mieux prévenir les situations

Rupture de droits prestations sociales, familiales et/ou de logement par la CAF et MSA un problème pouvant générer de l'impayé pour les ménages subissant ces ruptures ou délai d'ouverture de droits suite à un changement de situations

Situations d'impayés dans les dispositifs de l'AHl (logement adapté), qui nécessiterait des procédures, les associations demandeuses d'aide pour ce type de situations.

Se préoccuper des propriétaires privés qui se retrouvent en difficulté financière par conséquence

Implication des collectivités nécessaire (LH/lutte contre la vacance/prévention des impayés), politiques qui s'imbriquent et conséquences liées

---

---

Développer l'Aller Vers le locataire

Accompagnement budgétaire, éducation à la vie dans le logement (charges, réparations, etc...)

Médiation entre les bailleurs et les locataires (hors travail social)

Accès aux droits ++, prévention du non recours au droit

---

---

---

Amélioration de l'attribution d'aide FSL afin qu'il soit plus souple et accessible aux ménages en situation d'impayés, évitant ainsi de faire perdurer certaines situations en procédure

Accompagner le relogement dès les deux mois après CDP



Apporter une réponse adaptée aux situations de mal logement (lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique)

Le mal logement en Lozère s'incarne principalement par la vétusté du parc de logements qui est très énergivore (très problématique dans un département de montagne) = précarité énergétique + parc potentiellement indigne puisque très vétuste. Il faut inciter les propriétaires (occupants ou bailleurs) à réaliser des travaux.

Question de l'utilisation des moyens de chauffage : « moi je chauffe qu'une pièce, je n'ouvre jamais les fenêtres... » .

Inciter les personnes à signaler leur situation (saisine de la MDLHI...) et améliorer le repérage des logements dégradés ou énergivores.

Développer une offre de logements pour les personnes en perte d'autonomie / handicapées.

Inciter les propriétaires occupants âgés à recourir aux aides de l'ANAH et autres.

Communiquer sur les dispositifs d'aides financières ou d'incitation (fiscale...) et faire de la sensibilisation à la thématique du mal logement.

Renforcer l'accompagnement des usagers : faire de « l'aller-vers » pour présenter les aides et les avantages à réaliser des travaux auprès des propriétaires ; faire de la médiation entre les locataires en précarité énergétique ou dans un logement indigne et leurs propriétaires...

Mettre en place et/ou renforcer les actions éducatives sur les bonnes pratiques : « comment bien habiter son logement »

S'appuyer sur les maires qui sont un relais de l'information dans un sens comme dans l'autre à l'échelle communale et qui peuvent avoir une figure rassurante pour les usagers

Faciliter les démarches administratives de montage de dossier pour les demandes d'aides financières pour les travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap.

Accompagner le financement du reste à charge pour les propriétaires-occupants les plus modestes.

Innover en matière de solutions d'hébergement et de logement : imaginer et mettre en œuvre des solutions nouvelles et/ou innovantes (habitat alternatif, inclusif, partagé, collaboratif, intergénérationnel ...)

**Jeunes :**

- Réel besoin d'habitat « jeunes » type maison relais dans de petites structures
- Besoins de souplesse dans l'habitat du fait notamment de leur mobilité

**PMR / Personnes avec troubles psy :** Nécessité de proposer une offre adaptée assortie d'un accompagnement pluridisciplinaire

**Personnes âgées :** Besoin de logements entre deux, entre le logement autonome et le logement accompagné

**Habitat intergénérationnel :** A promouvoir car peut répondre aux besoins des jeunes et des personnes âgées

**Habitat alternatif :**

- Habitats types yourtes/cabanes : 1 à 2 demandes nouvelles par an en Lozère, nombre significatif (une quarantaine ?) de personnes vivant dans ce type de logement dans les Cévennes.
- Public qui exprime le besoin de proximité avec la nature ou contraintes liées à la présence d'animaux

**Divers / à retenir :** Besoin de logements très sociaux

Nécessité de travailler sur la vacance

Dispositifs « Maison Relais »

Difficultés ++ liées à la mobilité des publics concernés par le PDALHPD

**Jeunes :**

- Résidences habitat jeunes (pour que les jeunes ne se retrouvent pas directement en AHI)
- Foyer jeunes travailleurs

**PMR / Personnes avec troubles psy :** Habitat inclusif ou résidence accueil pour PMR et troubles psy mais en centre bourg !

**Personnes âgées :** Familles d'accueil, résidence séniors, pensions de famille ... mais toujours en centre bourg !

**Habitat intergénérationnel :**

- Besoin d'expliquer ce dispositif aux personnes âgées
- Besoin d'orienter les jeunes (par le biais d'une AIVS ?)
- Fixer et garantir un cadre, avoir un porteur de projet, un accompagnement
- Fort besoin d'info et de communication sur les possibilités, les aides

**Habitat alternatif :**

- Idée de terrains sur différentes communes avec possibilité d'installer une caravane, un van, un logement mobile (freins identifiés : mobilisation de foncier pour un temps d'occupation très limité par commune + prix de la viabilisation)
- Terrain à vocation sociale mais nécessité d'une association gestionnaire et à mettre en place à proximité des accueils de jour

**Divers / à retenir :**

- Inciter les bailleurs privés à réhabiliter leurs logements et les adapter pour répondre à la demande
- Modification de la loi relative aux biens sans maître
- Création d'une AIVS

## 2. PERSPECTIVES

Accroître la coordination et la communication pour renforcer la complémentarité entre les acteurs et les dispositifs



Le PDALHPD se situe à la confluence de nombreuses politiques publiques et dispositifs pris en charge par différents partenaires, qu'ils soient institutionnels ou territoriaux, plus ou moins directement impliqués dans la dynamique portée par le Plan.

Cette multiplicité d'acteurs et cette position d'interface entre plusieurs domaines représente un atout pour le PDALHPD puisqu'il dispose de nombreux outils et acteurs pour mettre en œuvre les actions qu'il porte, à l'échelle d'un département à taille humaine où l'interconnaissance peut être facilitée. Cependant, cette particularité peut également constituer la faiblesse du Plan dans la mesure où il est crucial de coordonner et de faire converger les différentes initiatives pour rendre efficaces les actions.

Cette efficacité passe tout d'abord par le renforcement des liens entre les différents acteurs et par une meilleure connaissance des compétences et du rôle de chacun. Il faut également renforcer la connaissance des passerelles entre les mesures du Plan et celles mises en œuvre dans le cadre des autres politiques à l'échelle départementale.

Ainsi, grâce à une interconnaissance et une coordination accrues, c'est la construction d'un parcours plus coordonné et le développement d'une approche globale d'accompagnement au service du parcours de vie de l'usager qui en seraient facilités.

## Une approche territoriale à l'échelle des collectivités

Le Plan a l'obligation d'adopter une approche territorialisée des problématiques afin d'apporter des solutions adaptées aux difficultés rencontrées localement. Cela nécessite de disposer d'une connaissance plus fine des besoins prenant appui en amont sur la connaissance du territoire à une échelle plus macroscopique. S'appuyer sur le maillage des collectivités, c'est également la possibilité de les responsabiliser et de les outiller sur la compétence « logement » mais encore de disposer d'un relais local pour la communication aux usagers.

## Valoriser la souplesse de l'accompagnement des publics

Le Plan Logement d'abord tend à faire évoluer les modalités d'accompagnement social pour faciliter l'autonomie de l'usager et limiter le passage vers les centres d'hébergement. Ces évolutions nécessitent d'accompagner non seulement au mieux les usagers mais également les partenaires (bailleurs sociaux, travailleurs sociaux, ...). Les différentes étapes de l'évaluation du 6ème Plan ont toutes révélées un besoin accru « d'aller-vers » et de pluridisciplinarité dans l'accompagnement. Le rôle du prochain Plan sera donc fondamental en la matière afin de gérer nouvelles modalités d'accompagnement pour promouvoir un accompagnement adapté, modulable, pluridisciplinaire.

## Faciliter le développement d'une offre adaptée

La diversité des conditions et des parcours, la gestion des cas complexes et l'urgence de certaines situations nécessitent de développer une offre adaptée et adaptable. Les besoins sont mouvants et non figés sur toute la durée du Plan. Ils nécessitent d'innover et d'expérimenter afin de rechercher en permanence les solutions les plus adaptées aux cas traités.

Le développement d'une offre adaptée constitue un des grands volets du Plan Logement d'abord. Il vise à produire et mobiliser des logements abordables afin de constituer une offre adaptée aux besoins des ménages les plus modestes. Cela doit se traduire dans les actions portées par le PDALHPD de la Lozère sans exclure les offres d'hébergement ou de logement.

## Renforcer le maintien dans le logement

Les nouvelles dispositions législatives donnent l'obligation de faire de la prévention des expulsions un axe fort et à intervenir le plus en amont possible dans le traitement des situations. L'objectif est de maintenir les personnes dans le logement dès que possible afin de limiter le nombre de recours au jugement d'expulsion et d'expulsions effectives. La mobilisation concertée des partenaires, à l'aide d'outils tels que les CCAPEX va s'orienter au mieux vers la prévention pour permettre un traitement précoce des situations d'impayés.

## Lutte contre l'habitat indigne et précarité énergétique

Les questions de l'habitat indigne et de la précarité énergétique demeurent des axes d'intervention stratégiques et incontournables du Plan. L'évolution du nombre de cas traités et des besoins montrent la nécessité de poursuivre et renforcer les dispositifs d'accompagnement technique, social et financier de ces situations. Les besoins d'intervention le plus en amont possible et de manière coordonnée ont été exprimés par l'ensemble des partenaires afin de limiter les besoins d'intervention et la gestion de situations complexes. Des problématiques nouvelles émergent et se renforcent, notamment en lien avec des publics présentant des problématiques psychiatriques pour lesquelles des solutions restent encore à trouver ou à renforcer.

## Conclusion

L'évaluation du 6ème PDALHPD de la Lozère aura su mettre en avant tous les atouts dont dispose le territoire pour mettre en œuvre un accompagnement de qualité autour des questions d'accès, de maintien et de qualité dans le logement.

Le réseau de partenaires est riche et intéressé autour de ces questions et le bon état d'avancement général des actions planifiées dans le cadre du Plan en est la preuve, tout comme le sentiment positif en matière d'atteinte des objectifs fixés en 2016 exprimés par les acteurs du Plan.

Les dernières évolutions législatives, et notamment le Plan Logement d'abord ainsi que la « stratégie nationale » de lutte contre la pauvreté justifient à présent de réfléchir à de nouvelles modalités d'accompagnement vers et dans le logement et de renforcer la qualité et l'efficacité des actions mises en œuvre.

La poursuite du travail, selon une approche globale et transversale, associant les partenaires publics et privés du logement et de l'hébergement ainsi que les élus locaux, constitue un gage de réussite du prochain Plan afin que les actions mises en œuvre soient coordonnées et complémentaires pour accompagner au mieux le parcours de vie des usagers.

# ANNEXES

- ANNEXE 1 :  
BILAN DES  
QUESTIONNAIRES
- ANNEXE 2 :  
RESTITUTION DE  
LA PAROLE DES  
USAGERS
- ANNEXE 3 :  
BILAN DE LA  
CAMPAGNE  
MAILING
- ANNEXE 4 :  
PRESENTATION  
DU SEMINAIRE DE  
JUILLET

